



2020

RAPPORT ANNUEL LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR

Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances



LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR



Assemblée Générale des Sociétaires du 1^{er} juin 2021
(et le cas échéant, du 17 juin 2021)

Compte rendu des opérations de la Société
au 31 décembre 2020

◆ **Conseil de Surveillance** (au 31/12/2020)

M. Olivier RICHE - Président

M. François MARTINEAU - Membre du Conseil de Surveillance - Vice-Président

M. François BARTHALON - Membre du Conseil de Surveillance

M. Dominique LARTIGUE - Membre du Conseil de Surveillance

M. Cyril LE TOUZÉ - Membre du Conseil de Surveillance

M^{me} Édith MERLE - Membre du Conseil de Surveillance

M. Philippe MONDAN - Membre du Conseil de Surveillance

M. Jean-Pierre MORIN - Membre du Conseil de Surveillance

M. Bernard PARIS - Membre du Conseil de Surveillance

M^{me} Valérie PLAGNOL - Membre du Conseil de Surveillance

M. Yves ROUPNET - Membre du Conseil de Surveillance

◆ **Directoire** (au 31/12/2020)

M. Gilles ULRICH - Président du Directoire

M^{me} Corinne CARAUX - Directrice de l'Ingénierie Patrimoniale, des Partenariats Institutionnels et du Courtage

M^{me} Marie-Hélène HODANGER - Directrice Distribution, Juridique et Ressources Humaines

M. Olivier MEUNIER - Directeur Technique, Financier, Informatique et Gestion

◆ **Commissaires aux Comptes** (au 31/12/2020)

KPMG Audit, Département de KPMG S.A. représenté par M. Olivier Fontaine

Cabinet Patrick CAGNAT représenté par M. Patrick Cagnat et M. Régis Revel

SOMMAIRE

◆ *Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2021 (et le cas échéant, du 17 juin 2021)*

- P. 06 > Environnement économique, concurrentiel et réglementaire
- P. 08 > Situation de la Société et activité au cours du dernier exercice
- P. 13 > Activité et résultats du Groupe
- P. 14 > Activité de la Société en matière de recherche et de développement
- P. 15 > Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société
- P. 15 > Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
Perspectives 2021 - Incertitudes et principaux risques
- P. 19 > Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux
- P. 23 > Actionnariat salarié
- P. 23 > Filiales et participations
- P. 24 > Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- P. 24 > Décisions à prendre par l'Assemblée Générale Annuelle

◆ *Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 (Art. 27.3 des Statuts)*

Page 26

◆ *Rapports des Commissaires aux comptes*

- P. 28 > Rapport sur les comptes annuels
- P. 33 > Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- P. 34 > Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la Société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants
- P. 35 > Rapport sur les comptes combinés

◆ ***Ordre du jour et projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2021 (et le cas échéant du 17 juin 2021)***

P. 40 > Ordre du jour

P. 40 > Texte des résolutions

◆ ***Comptes annuels 2020***

Sommaire détaillé page 43

P. 44 > Compte de résultat

P. 46 > Bilan

P. 48 > Hors bilan

P. 49 > Annexe aux comptes annuels

◆ ***Comptes annuels combinés 2020***

Sommaire détaillé page 75

P. 76 > Compte de résultat combiné

P. 78 > Bilan combiné

P. 80 > Hors bilan combiné

P. 81 > Annexe aux comptes annuels combinés

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2021 (et le cas échéant, du 17 juin 2021)

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre Société a l'honneur, conformément à l'article 27.3 alinéa 2 des Statuts, de vous rendre compte des opérations de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes de l'année 2020 tels qu'ils ont été arrêtés au 31 décembre.

Vous entendrez à l'issue de la présentation de ce rapport les observations du Conseil de Surveillance.

Nos commissaires aux comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

Le dossier qui vous a été remis comprend les documents relatifs à votre Société ainsi que ceux relatifs aux comptes combinés du Groupe auquel elle appartient et dont elle assure la publication.

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, CONCURRENTIEL ET RÉGLEMENTAIRE

◆ 1.1 *Contexte économique et financier*

1.1.1. Contexte économique

Par les choix pris par les différents Pouvoirs publics dans ce contexte de pandémie de la Covid-19, la croissance de l'économie mondiale a été confrontée en 2020 à sa plus grande contraction depuis 1932⁽¹⁾, entraînant une des récessions les plus importantes et brutales depuis les années 30, particulièrement dans les secteurs des services. Elle reste ainsi significativement ancrée sous le niveau de sa croissance potentielle et devrait enregistrer une baisse d'environ 4,5 % par rapport 2019, l'économie chinoise faisant figure d'exception avec notamment un chiffre positif et une croissance d'environ 2 % en 2020⁽²⁾.

Les réponses à cette crise ont été remarquables par leur ampleur et leur rapidité pour soutenir les entreprises et les ménages. Les banques centrales des pays développés et émergents ont

(1) Baisse annualisée du PIB mondial de plus de 15 % au premier semestre, soit 3 fois la baisse enregistrée au pire moment de la grande crise financière.

(2) Section A.1.1.1.2, prévisions de croissance du FMI, octobre 2020.

en effet mis en place des politiques d'assouplissement quantitatif, des mesures visant à assurer la stabilité financière et à favoriser les prêts à l'économie, des modifications des règles macro-prudentielles, des implémentations de nouvelles stratégies, etc. Les plans de relance budgétaire des gouvernements devenaient de plus en plus ambitieux.

A titre d'exemple, le bilan de la Réserve Fédérale américaine est ainsi passé, en pleine année électorale, de moins de 1 000 Mds USD en 2008 à 4 000 Mds USD à la fin de l'année dernière. Il s'est accru de 3 000 Mds USD depuis, cette fois en moins de six mois. Le déficit américain se creuse à près de 18 % de son produit intérieur brut (PIB). L'Europe a notamment défini un plan de relance de 750 Mds € (soit environ 4,6 % du PIB) jetant les premières bases d'une dette européenne, levée à cette occasion par la Commission européenne. Elle confirme par ailleurs un budget européen pour 2021/2027 à hauteur de 1 100 Mds € (environ 1 % du PIB par an).

Ces dernières avancées en termes de gouvernance ne peuvent occulter l'affaiblissement de l'Union européenne, notamment face au renforcement de l'Asie de l'est. La crise sanitaire a en effet affecté différemment chacun des pays de l'Union en fonction des piliers de son économie. Ainsi, l'Espagne, l'Italie et la France devraient connaître une baisse respective de leur croissance de 12,8 %, 10,6 % et 9,8 % alors que la baisse de la croissance en Allemagne serait limitée à 6 %.

Aussi, cette crise a probablement mis en lumière certains changements structurels :

- ◆ L'importance de l'Etat et la convergence des politiques monétaire et budgétaire afin de soutenir l'investissement et la consommation ;
- ◆ L'évolution du comportement des consommateurs ;
- ◆ La transformation des chaînes d'approvisionnement et de distribution des entreprises.

1.1.2. Contexte financier

1.1.2.1. Marchés de taux

Les banques centrales des pays développés et émergents ont très rapidement pris la mesure des conséquences de la crise sanitaire (politiques d'assouplissement quantitatif, mesures visant à assurer la stabilité financière et à favoriser les prêts à l'économie, modifications des règles macro-prudentielles, implémentations de nouvelles stratégies, etc.) quand les plans de relance budgétaire des gouvernements devenaient de plus en plus ambitieux.

Ces velléités expliquent un réajustement de la valorisation, par les taux nominaux, du niveau de financement des pays, notamment au sein de l'Union européenne ainsi que l'ancrage des taux d'intérêt réels des pays les plus importants en territoire négatif.

Les Etats-Unis et l'Europe se sont distingués par l'évolution de leur courbe de taux sans risque, les premiers bénéficiant d'anticipations d'inflation et de croissance plus élevées que celles de la dernière et donc de courbes de taux plus pentues.

Les taux d'emprunt à 10 ans pour les principaux pays de la zone Euro s'établissent en conséquence aux niveaux ci-dessous :

	2020	RAPPEL 2019
France	-0,34 %	0,12 %
Allemagne	-0,57 %	-0,18 %
Italie	0,54 %	1,41 %
Espagne	0,05 %	0,46 %

1.1.2.2. Marchés actions

Le soutien des banques centrales et des gouvernements, combiné à l'espoir depuis le mois de novembre d'une reprise d'activité avec l'approbation des différents vaccins, explique les performances positives de la majorité des actifs risqués.

Derrière cette majorité se cache en réalité une divergence croissante entre les gagnants et les perdants de la crise, qu'il s'agisse de secteurs ou de régions.

A titre d'exemple, les économies reposant le plus fortement sur l'hôtellerie, la restauration, le transport aérien, l'aéronautique et les financières ont sans surprise sous-performé celles bénéficiant d'une industrie manufacturière robuste ou de secteurs de croissance. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont donc affiché les performances les plus faibles, l'Allemagne faisant figure d'exception.

	2020	RAPPEL 2019
CAC 40	-7,1 %	26,4 %
Eurostoxx 50	-5,1 %	24,8 %

◆ 1.2 Épargne des ménages et marché de l'assurance-vie

Suite au confinement, le taux d'épargne des Français est attendu en très forte hausse pour 2020 passant de 14,9 %⁽¹⁾ à 27,4 %⁽²⁾.

En revanche, le marché de l'assurance vie français a enregistré sur l'exercice une collecte nette négative de -6,5 Mds€, ce qui est une forte baisse comparativement à 2019, où la collecte nette était positive de 21,9 Mds€. Ceci résulte du fait que le chiffre d'affaires de l'assurance-vie a baissé de 19,6 % alors que les prestations sont globalement stables⁽³⁾.

Le marché de l'assurance-vie représente 1 789 Md€ de provisions mathématiques, en progression de 0,1 % sur un an, dont 19 % en unités de compte. Le taux net servi aux assurés devrait s'établir en moyenne à hauteur de 1,27 %⁽⁴⁾.

(1) Source INSEE : en pourcentage du revenu disponible brut paru le 28/08/2020

(2) Source INSEE : comptes nationaux trimestriels au deuxième trimestre 2020 paru le 28/08/2020.

(3) Source FFA ; Assurance vie : Collecte nette positive en décembre 2020 publié le 25/01/2021.

(4) Estimation francetransactions.com dans l'attente des chiffres officiels publiés par l'ACPR.

2. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET ACTIVITÉ AU COURS DU DERNIER EXERCICE

◆ 2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est de 411,7 M€ sur l'exercice 2020.

Dans le contexte particulier de l'exercice clos, d'une part le renforcement de l'épargne des ménages du fait du confinement, d'autre part les actions mises en place par le Groupe et les Sociétés d'assurance, et notamment les moyens de relation à distance avec les Sociétaires, l'adaptation des procédures administratives, les évolutions apportées aux outils digitaux selon les besoins et la diffusion de veille financière et patrimoniale en temps réel ont trouvé leur traduction dans la production de l'exercice.

Données en M €	2020	2019
♦ Produits commercialisés en début d'année ou ouvert à la souscription en cours d'exercice	322,3	312,6
-> Conservateur Helios Sélection	93,5	181,6
-> Conservateur Helios Patrimoine	147,3	49,6
-> Conservateur Helios Capitalisation	31,1	35,3
-> PER ⁽¹⁾	14,0	7,1
-> Madelin	2,9	3,4
-> Prévoyance	33,5	35,7
♦ Autres produits	89,4	57,4
-> Mono-support	1,2	1,7
-> Multi-support	87,0	54,4
-> Prévoyance	1,1	1,3
TOTAL	411,7	370,0

♦ 2.2 Prestations

Les prestations sont de 287 M€.

Leur évolution est principalement tirée par celle des rachats. Il convient cependant de souligner que la Société d'assurance demeure en collecte nette positive, comme ceci peut être constaté section 2.3.

Données en M €	2020	2019
♦ Produits commercialisés en début d'année ou ouvert à la souscription en cours d'exercice	133,0	133,6
-> Conservateur Helios Sélection	96,8	107,5
-> Conservateur Helios Patrimoine	14,5	6,6
-> Conservateur Helios Capitalisation	3,9	5,4
-> PER ⁽¹⁾	5,4	4,1
-> Madelin	4,4	3,0
-> Prévoyance	7,9	7,0
♦ Autres produits	154,1	191,1
-> Mono-support	23,7	25,0
-> Multi-support	130,0	165,5
-> Prévoyance	0,3	0,6
TOTAL	287,0	324,7

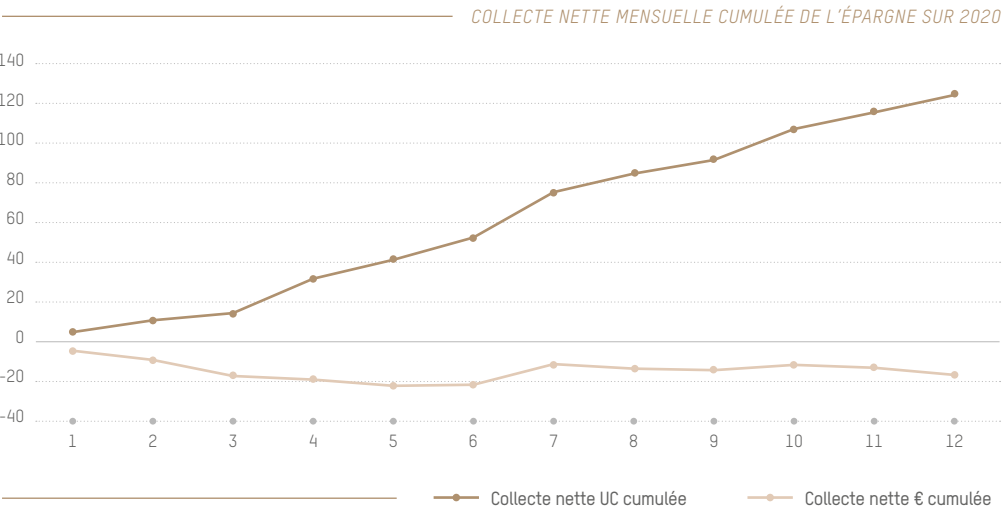
[1] Au 1^{er} octobre 2020, Conservateur PERP est devenu Conservateur Epargne Retraite 2 (produit CER2) suite à une transformation collective. Ce produit est géré au sein du canton qui était auparavant celui de Conservateur PERP.

◆ 2.3 Collecte nette

La collecte nette⁽¹⁾ consiste en la différence entre le chiffre d'affaires et les prestations. Elle continue de rester positive sur l'exercice, ce qui montre la capacité de la Société d'assurance d'apporter des solutions d'épargne, de retraite, de capitalisation et de prévoyance pour ses Sociétaires.

Données en M€	2020	2019
Collecte nette totale Société	124,7	45,3

En ce qui concerne l'assurance de personne hors prévoyance⁽²⁾, la collecte nette cumulée constatée mois après mois entre unités de compte et fonds en euros de l'exercice 2020 est la suivante :



(1) La collecte nette est calculée avec les prestations reportées.

(2) Produits d'épargne, retraite et capitalisation.

◆ 2.4 Provisions techniques

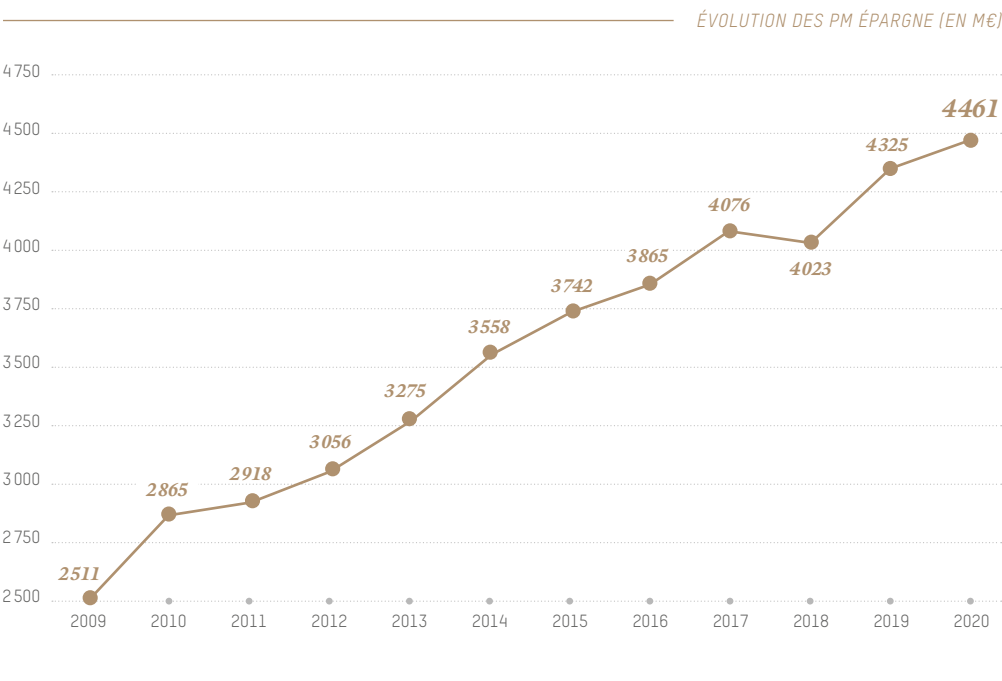
Les provisions techniques sont de 4,7 Md€. Elles sont en croissance de +6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte principalement de la poursuite du développement des contrats multisupports, pour la partie des unités de compte.

Au total, les provisions techniques de la Société d'assurance se répartissent comme suit :

Données en M€	2020	2019
Provisions mathématiques des contrats épargne en euros	2 209	2 195
-> Dont contrats individuels épargne	2 133	2 127
Provisions mathématiques des contrats en unités de compte	2 252	2 129
Autres provisions mathématiques ⁽³⁾	118	131
Autres provisions techniques	101	92
-> Dont Provision pour participation aux bénéfices	61	70
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	4 680	4 547

(3) Catégories comptables 3, 7, dommages corporels et collectifs décès.

L'évolution des provisions mathématiques des contrats épargne, retraite et capitalisation (hors rentes garanties Madelin, emprunteurs, décès tontine et autres prévoyance) est la suivante :



La provision pour participation aux bénéfices représente 2,6 % des provisions mathématiques en euros.

Le montant et les modalités de répartition pour l'année écoulée de la participation aux bénéfices est la suivante :

Données en M€	2020	2019
A - Participation aux résultats	37,8	44,9
-> A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	46,7	52,6
-> A2. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	-8,9	-7,7
B - Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10	—	—
-> B1. Provisions mathématiques moyennes	2 317,5	2 258,5
-> B2. Montant minimal de la participation aux résultats	21,1	26,5
-> B3. Montant effectif de la participation aux résultats	34,8	41,0
- B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	44,3	49,2
- B3b. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	-9,5	-8,2

◆ 2.5 Gestion financière

La répartition des placements des fonds en euros⁽¹⁾ est la suivante :

VALEUR NETTE COMPTABLE	2020		2019	
	M €	%	M €	%
Monétaire et fonds en dépôt	145,7	5,0 %	159,4	5,5 %
Immobilier	116,7	4,0 %	111,2	3,9 %
Obligations et assimilés et parts d'OPCVM obligataires	2 299,8	79,0 %	2 254,5	78,5 %
-> Dont dettes souveraines	77,3	—	67,6	—
-> Dont obligations perpétuelles	748,7	—	735,5	—
Actions et parts d'OPC actions	124,0	4,3 %	94,0	3,3 %
Prêts et avances sur polices	15,0	0,5 %	29,1	1,0 %
Divers ⁽²⁾	210,7	7,2 %	224,9	7,8 %
-> Dont FCPR	108,5		100,7	
TOTAL	2 912,0	100,0 %	2 873,1	100,0 %

(1) Fonds en euros de l'actif général, du canton contractuel Palatine et du canton réglementaire de gestion de Conservateur PERP, puis, à l'issue de la transformation collective, de Conservateur Épargne Retraite 2.

(2) Private Equity, actions non cotées, structurés, alternatif, OPC diversifiés et titres participatifs.

La valeur de marché des placements de la Société d'assurance s'élève à 5 174,0 M€ au 31 décembre 2020 dont 2 262,0 M€ au titre des placements en représentation des engagements libellés en unités de compte.

Les points structurants sont les suivants :

- ◆ Une stabilisation des expositions et de la duration des actifs obligataires ;
- ◆ Une augmentation de la poche actions à travers des ETF dans une logique de diversification et afin de profiter de niveaux attractifs de valorisation ;
- ◆ Une augmentation des investissements de type «illiquides», principalement des financements de sociétés par de la dette (à travers des fonds).

◆ 2.6 Résultats

Le résultat net d'impôt est de 1,6 M€.

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

◆ 2.7 Méthode d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels de la Société d'assurance soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

◆ 2.8 Marge de solvabilité

2.8.1. Normes Solvabilité II

La couverture du Capital de solvabilité requis en normes Solvabilité II s'établit à 195 % : 361,6 M€ d'éléments constitutifs pour une exigence minimale de 185,2 M€.

Le Rapport sur la solvabilité et la situation financière présente l'intégralité des éléments attendus dans le cadre réglementaire afférent.

2.8.2. Normes Solvabilité I

À titre informatif, la couverture du besoin minimum de marge de solvabilité en normes Solvabilité I s'établit à 214 % : 263,5 M€ d'éléments constitutifs pour une exigence minimale de 122,9 M€.

◆ 2.9 *Progrès réalisés ou événements significatifs*

Le Rapport sur la solvabilité et la situation financière présente les progrès réalisés ou événements significatifs. Les éléments présentés ci-après en sont un extrait.

Impacts réglementaires de la pandémie : rachats exceptionnels de contrat Madelin

La loi de finances rectificative pour 2020 du 30 juillet 2020 comprend des mesures de renforcement des aides aux entreprises afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Aussi, afin d'aider les travailleurs non-salariés (TNS), l'article 12 de la loi de finances rectificative leur offre la possibilité de procéder à un déblocage maximum fixé à 8 000 €. Les sommes débloquées par anticipation ne sont exonérées d'impôt sur le revenu que dans la limite de 2 000 €. Sont concernés par ce dispositif de rachat anticipé les contrats Madelin, Madelin agricole ou les PER.

Transformation des contrats d'assurance-vie

Afin de permettre les transferts prévus à l'article 72 de la loi Pacte, il a été mis en place une procédure permettant aux Sociétaires de transformer leur contrat d'assurance-vie en contrat Conservateur Helios Patrimoine, produit ouvert à la commercialisation et donc réceptacle de l'opération de transformation.

Les frais de transformation sont de 1,5 % maximum.

Transformation collective du PERP en PER

À la lumière des avancées établies par la réforme de l'épargne retraite mais aussi sur le fondement de l'ordonnance n°2019-766 du 24 juillet 2019, aux termes de laquelle les nouvelles adhésions sur un PERP existant étaient interdites à compter du 1^{er} octobre 2020, il a été proposé à l'association souscriptrice MIPRE une transformation collective du PERP en PER.

Cette opération a été effectuée au 1^{er} octobre 2020, Conservateur PERP devenant alors Conservateur Épargne Retraite 2 (produit CER2). Ce produit est géré au sein du canton qui était auparavant celui de Conservateur PERP.

3. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Le Groupe Le Conservateur propose une gamme complète de solutions d'épargne d'investissement à ses Sociétaires par l'intermédiaire de ses Sociétés :

- ◆ Les Associations Mutuelles Le Conservateur, société à forme tontinière, entreprise régie par le Code des assurances, propose des adhésions à des associations collectives d'épargne viagère ;

- ♦ Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances, propose des produits d'épargne, de capitalisation, de retraite et de prévoyance ;
- ♦ Conservateur Finance, société de financement et entreprise d'investissement, est habilitée à proposer les services de conseil en investissement, réception-transmission d'ordres, conseil en investissement, tenue de compte--conservation et à accorder des crédits;
- ♦ Conservateur Gestion Valor, société de gestion de portefeuille ;
- ♦ Conservateur Patrimoine, société de courtage d'assurances et de commercialisation de solutions immobilières et financières en lien avec des partenaires externes. Depuis septembre 2019, Conservateur Patrimoine exerce l'activité de Conseiller en Investissements Financiers.

Le Groupe publie des comptes combinés couvrant l'ensemble de ses activités. Ces comptes combinés permettent d'évaluer l'activité globale, et de mesurer la solidité financière du Groupe.

L'entité combinante est la société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, suite à la Convention de Groupe du 16/12/2016.

Les principaux résultats du Groupe sont les suivants :

	2020
Chiffre d'affaires Groupe ⁽¹⁾ (en M€)	867,7
-> dont chiffre d'affaires assurance (en M€)	787,8
Encours gérés (Md€)	9,2
Résultats (en M€)	4,2
Fonds propres (hors intérêts minoritaires, en M€)	340,7
Couverture de la marge de solvabilité Groupe en normes Solvabilité I	205 %

Les résultats constatés au niveau du Groupe sont la résultante des opérations de combinaison des différentes Sociétés qui le constituent, selon les règles comptables en vigueur.

Ces retraitements de combinaison portent essentiellement sur l'élimination des dividendes internes, l'amortissement des écarts d'acquisition et d'évaluation sur certaines filiales, et d'autres points. Le résultat combiné est réparti selon la part du Groupe et celle des intérêts minoritaires.

(1) Sur la base du chiffre d'affaires des Sociétés d'assurance, de l'encaissement de Conservateur Finance et de la collecte brute de Conservateur Patrimoine.

4. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, Les Assurances Mutuelles Le Conservateur n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

5. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					-	NA					NA
Montant total des factures concernées h.t.	-	18 240	-	-	-	-	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	-	0,16 %	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							NA	NA	NA	NA	NA	NA
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures reçues	-						NA					
Nombre de factures exclues	-						NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : - Délais légaux : 30 jours						Délais contractuels : NA Délais légaux : NA					

NA : Non applicable
NOTA BENE : Conformément à la circulaire de la FFA publiée en date du 22 mai 2017, les activités d'assurance et de réassurance sont exclues des informations mentionnées dans le tableau ci-dessus.

6. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES 2021 INCERTITUDES ET PRINCIPAUX RISQUES

◆ 6.1 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

6.1.1. Pandémie mondiale : COVID-19

Début décembre 2019, le virus dénommé 2019-nCOV, puis SARS-CoV-2 ou plus communément Covid 19 fait son apparition à Wuhan (Chine centrale), puis s’ensuit une propagation mondiale.

Depuis les mois de mars 2020, des mesures de confinement ou de couvre-feu ont été régulièrement mises en place dans la plupart des pays, ainsi que des mesures de contrôle : quarantaines, rapatriements, contrôle ou fermeture des frontières, mesures barrières etc.

La crise de la Covid-19 toujours en cours a un impact majeur sur l'économie mondiale et sur les marchés financiers.

Dans ce contexte sanitaire et financier particulièrement difficile, le Groupe et les Sociétés d'assurance sont restés tout particulièrement mobilisés au service des Sociétaires et des réseaux commerciaux, et assuré la continuité d'activité. Une évaluation régulière de la solvabilité continue, sur la base de la méthodologie ORSA/EIRS, a été conduite et suivie activement par le Directoire et le Conseil de surveillance

Néanmoins, les résultats tels qu'ils sont constatés au titre de l'exercice clos ne préjugent pas de toute évolution future, tant de la pandémie en tant que telle que des décisions que pourront prendre les Pouvoirs publics. Le Groupe et les Sociétés d'assurance sont tout particulièrement attentifs à ces points.

6.1.2. Offre produit

Offre Conservateur Double Opportunité

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur ont poursuivi l'enrichissement de leur gamme d'unités de compte proposées aux Sociétaires avec les supports Conservateur Double Opportunité 29, 30 et 31.

Ces supports ont pour objet de tirer profit des variations positives et négatives de l'indice boursier de référence de la zone euro, l'Euro Stoxx 50 dividendes non réinvestis. Il s'agit de produits de placement risqué alternatifs à un investissement dynamique risqué de type action, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance au-delà d'un seuil de protection.

Nouvelle gamme de prévoyance

En complément de l'offre de Prévoyance des tontiniers proposée aux Sociétaires des Associations Mutuelles Le Conservateur dans le cadre d'une adhésion à une association collective d'épargne viagère, Les Assurances Mutuelles Le Conservateur ont recentré leur offre prévoyance autour de trois produits distincts :

- ♦ Protection Famille : contrat pour un public large avec un capital maximum de 10 M€ et une souscription jusqu'à 75 ans.
- ♦ Protection Homme Clé : contrat spécifiquement à destination des entreprises pour couvrir le risque d'Homme Clé avec un capital maximum de 15 M€.
- ♦ Protection Associés : contrat spécifiquement à destination des associés afin de se protéger en cas de décès de l'un d'eux. Le capital maximum sera de 15 M€.

◆ 6.2 *Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière*

6.2.1. Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

La Société d'assurance n'ayant émis aucun emprunt, elle n'est pas endettée à l'égard des tiers. Les dettes envers les établissements de crédit au passif résultent essentiellement du pilotage de la trésorerie de la Société d'assurance en tenant compte des conditions de facturation de taux négatifs sur les avoirs par l'un des partenaires bancaires.

6.2.2. Indicateurs clés de la performance

Les indicateurs clés de la performance de nature financière sont présentés dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :

- ♦ A.1.1. Environnement économique, réglementaire et concurrentiel ;
- ♦ A.1.3. Données clés ;
- ♦ A.2. Résultats de souscription (normes Solvabilité I) ;
- ♦ A.3. Résultats des investissements.

Les indicateurs clés de la performance non financière sont présentés dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :

- ♦ A.4. Résultats des autres activités ;
- ♦ A.5. Autres informations.

6.2.3. Niveau des fonds propres

Le taux de couverture du Capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles est présenté à la section 2.8.

♦ 6.3 *Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée*

6.3.1. Ratios prudentiels

Le taux de couverture du Capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles est présenté à la section 2.8.

6.3.2. Risques financiers et solvabilité

L'analyse du profil de risque de la Société d'assurance est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à la section C. Profil de risque.

6.3.3. Adéquation du capital interne

Conformément à l'article L354-2 du Code des assurances, la Société d'assurance établit chaque année un Rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Cette évaluation, structurée selon les définitions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, est présentée au Conseil de surveillance, puis envoyée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution selon les délais réglementaires.

Ce rapport amène à constater, au titre de l'Évaluation 3 « adéquation de la Formule standard », que le Capital de solvabilité requis, tel que défini par la Formule standard, est une évaluation prudente. En effet, une évaluation du Besoin global de solvabilité sur les seuls risques de la Formule Standard (BGS1) conduit à constater à la date d'arrêté un niveau de capital requis moindre.

6.3.4. Risque de liquidité

L'analyse du risque de liquidité et de trésorerie est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à la section C.4 Risque de liquidité et de trésorerie.

6.3.4. Risques non financiers

L'analyse des risques non financiers est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :

- ♦ C.5. Risque opérationnel ;
- ♦ C.6. Autres risques importants.

◆ 6.4 *Indication sur l'utilisation des instruments financiers*

Dans le cadre des fonds en euros gérés par la Société d'assurance, les investissements sont effectués sur des investissements financiers autorisés au Livre III, Titre III, Chapitre II, Section I du Code des assurances.

Les unités de compte sont constituées de supports autorisés par l'article L131-1-1 du Code des assurances.

◆ 6.5 *Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G) dans les décisions d'investissement et contribution à la transition énergétique et écologique*

Les politiques d'investissement du Groupe et des Sociétés d'assurance reposent sur des critères de risques et de performances financières usuelles, et visent à renforcer la prise en considération des risques de durabilité tout au long du processus de décision.

À ce titre, le Groupe et les Sociétés d'assurance intègrent dans leurs politiques d'investissement un suivi des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance et de contribution à la transition énergétique. Néanmoins, le respect systématique de ces objectifs ne fait pas partie à ce jour intégralement du processus de sélection des investissements.

En effet, les données disponibles pour mesurer efficacement ce type d'impact sur les portefeuilles sont encore partielles et hétérogènes et la méthodologie qui permettrait une comparabilité des différents investissements n'est pas stabilisée suite à l'absence, à ce jour, de publication des normes techniques de réglementation européennes (RTS). Cette absence temporaire de structure normative définitive ne permet pas d'assurer complètement la pertinence de telles démarches au regard de la performance attendue par les Sociétaires.

Bien évidemment, cette position évoluera en fonction des progrès qui pourraient être enregistrés sur la qualité des données et des orientations du Régulateur et de la profession des acteurs financiers. À ce titre, le Groupe et les Sociétés d'assurance conduisent depuis 2020 une analyse et un suivi régulier des évolutions réglementaires relatives aux risques sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance et de contribution à la transition énergétique, avec le souci constant de leur être conforme.

Dans l'attente de la stabilisation réglementaire, plusieurs investissements ont été soigneusement sélectionnés pour leur respect d'objectifs sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance et de contribution à la transition énergétique.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur sont notamment investies dans un fonds finançant des résidences pour personnes « seniors » et contribuent depuis deux ans au financement et à l'entretien des forêts sur le territoire français.

◆ 6.5 *Perspectives 2021, évolution prévisibles*

Publication d'informations en matière de durabilité

L'exercice 2021 verra entrer en vigueur le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il intègre de nouvelles exigences de transparence en ce qui concerne les risques de durabilité pour les acteurs de la place dont les assureurs-vie.

Le Groupe et les Sociétés d'assurance veillent à respecter l'ensemble de ces dispositions et à proposer aux Sociétaires des investissements respectant les critères ESG et ISR.

7. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS

PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (en fonction durant l'exercice 2020)

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
Olivier RICHÉ	30/09/1955	AGO 13/06/2019 AGO 2025	<i>Jusqu'au 16/06/2020 :</i> Membre du Conseil de Surveillance, président du Comité des risques et de pilotage, membre du Comité d'audit, et membre du Comité financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur <i>Depuis le 16/06/2020 :</i> Président du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur – de la Foncière Dentressangle Président Directeur Général : – de la Société des Immeubles de la rue de Monceau Administrateur : – d'AXA assurances IARD Mutuelle – d'AXA assurances Vie Mutuelle – de Conservateur Finance – de la Société des Amis du Louvre Président du Comité des risques et membre du Comité d'audit : – d'AXA assurances IARD Mutuelle – d'AXA assurances vie Mutuelle Président du Comité d'audit : – de Conservateur Finance

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
Cyril LE TOUZÉ	16/06/1949	AGO 30/11/2015 AGO 2021	<i>Jusqu'au 16/06/2020 :</i> Président du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur <i>Depuis le 16/06/2020 :</i> Membre du Conseil de Surveillance, président du Comité des risques et de pilotage, membre du Comité d'audit, et membre du Comité financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président du Conseil d'Administration : – de Conservateur Finance
François MARTINEAU	11/06/1951	AGO 23/06/2016 AGO 2022	Vice-Président, Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit et Membre du Comité des rémunérations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Vice-Président et Administrateur du Conseil d'Administration : – de la BRED Banque Populaire Membre du Comité d'audit : – de la BRED Banque Populaire Administrateur et Président du Comité de coordination stratégique : – d'AXA Mutuelles IARD Administrateur : – de Conservateur Finance – de la SAMA (Société des Amis du Musée de l'Armée) Président : – de la Fondation d'Entreprise Le Conservateur Cogérant : – de Lussan et Associés (SCP), société d'avocats

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
François BARTHALON	14/08/1947	AGO 16/06/2020 AGO 2023	Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité Financier, et Membre du Comité des risques et de pilotage : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur
Dominique LARTIGUE	25/09/1946	AGO 30/11/2015 AGO 2021	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité Financier et Membre du Comité des risques et de pilotage : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur : – de la société Matignon Finances Médiateur : – de la Caisse d'Épargne Président du Cabinet Quasar & Co (consulting)
Édith MERLE	02/07/1946	AGO 13/06/2018 AGO 2022	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'audit et Membre du Comité des rémunérations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur : – de Lextenso – du Cercle des juges consulaires de Paris Membre du Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts : – Fédération Française de Tennis
Philippe MONDAN	08/07/1951	AGO 16/06/2020 AGO 2026	Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité des rémunérations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président : – de la SAS Culture, Valeurs et Stratégie

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
Jean-Pierre MORIN	08/01/1946	AGO 13/06/2019 AGO 2022	Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations, Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques et de pilotage, et Membre du Comité financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur : – de Conservateur Finance
Bernard PARIS	17/07/1950	AGO 15/06/2017 AGO 2023	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité des risques et de pilotage et Membre du Comité financier: – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur
Yves ROUPNET	12/07/1946	AGO 23/06/2016 AGO 2022	Président : – de la Médicale Vie Prévoyance Vice-Président : – de la Fondation Le Conservateur Membre du Conseil de surveillance, Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques et de pilotage, et Membre du Comité financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur Président du Comité des rémunérations : – de Conservateur Gestion Valor Administrateur : – de Conservateur Unisic
Valérie PLAGNOL	06/04/1961	AGO 13/06/2019 AGO 2025	Membre du Conseil de surveillance et Membre du Comité Financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur : – de Conservateur Finance – de Conservateur Gestion Valor Associations : Présidente : – du Cercle des épargnants

MEMBRES DU DIRECTOIRE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
Gilles ULRICH	30/12/1965	31/12/2021	Président du Directoire.
Marie-Hélène HODANGER	10/07/1961	31/12/2021	Membre du Directoire. <i>Fonctions : Directrice Distribution, Juridique et Ressources humaines.</i>
Olivier MEUNIER	25/10/1979	31/12/2021	Membre du Directoire. <i>Fonctions : Directeur Technique, Finance, Informatique et Gestion.</i>
Corinne CARAUX	19/09/1968	31/12/2021	Membre du Directoire. <i>Fonctions : Directrice Ingénierie Patrimoniale, Partenariats institutionnels et Courtage.</i>

8. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Sans objet, la Société d'assurance ayant la forme sociale d'une société d'assurance mutuelle.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur détiennent comme participation directe :

NOM DE LA FILIALE	POURCENTAGE DE DÉTENTION
Conservateur Finance	46,23 %
SAS 41 rue Pergolèse	100 %
SCI Le Conservateur	99,35 %
Conservateur Patrimoine	99 %

Aucune prise de participation ou de contrôle n'est intervenue en 2020.
Les indicateurs économiques d'activité des filiales sont les suivants :

En millions d'euros	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT	FONDS PROPRES (YC RÉSULTAT)	TOTAL BILAN
Conservateur Finance	19,59	1,37	20,35	25,65
SAS 41 Rue Pergolèse	4,08	1,72	41,97	43,02
SCI Le Conservateur	1,48	0,03	0,59	1,21
Conservateur Patrimoine	19,59	1,37	20,35	25,65

10. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est annexé au présent Rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices établis selon le modèle de l'Annexe 2.2 du Livre II de la partie réglementaire du Code de commerce.

En milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
◆ RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	324 554	441 316	422 451	370 004	411 687
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	33 010	16 910	9 458	3 761	6 179
Impôts sur les bénéfices	8 265	4 500	1 677	-169	-35
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	21 855	8 905	5 745	314	1 643
Montant des bénéfices distribués	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
◆ PERSONNEL					
Nombre de salariés	197	212	215	206	213
Montant de la masse salariale	7 190	7 276	8 083	8 257	8 924
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres etc.)	2 896	3 051	4 332	4 250	4 542

11. DÉCISIONS À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 1 642 575,99 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.
L'Assemblée Générale approuve également les comptes combinés qui se soldent par un bénéfice net après impôt de 4 506 035,12 euros, dont 4 227 718,36 euros part du Groupe.
Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les contrats visés au 2° de l'article R 322-57 IV. du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Cyril Le Touzé arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans, qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2025 en application de l'article 43.2 des statuts sur la limite d'âge.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, nomme Madame Odile de Damas Nottin comme nouveau membre du Conseil de surveillance à compter de ce jour et pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2027.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, nomme Monsieur Arnaud Pomel en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2027, en remplacement de Monsieur Dominique Lartigue dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de maintenir le montant global maximum des indemnités allouées pour l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, visées au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances, à 120 000 €.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser et vous invitons à voter favorablement aux résolutions qui vont vous être présentées.

Le Directoire.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 (art. 27.3 des statuts)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 27.3 des Statuts, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Annuelle des Sociétaires ses observations sur les comptes annuels et consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport établi par le Directoire.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport du Directoire ont été présentés au Conseil de Surveillance par le Directoire à l'occasion d'une réunion du Conseil de Surveillance qui s'est tenue le 31 mars 2021, soit dans le délai réglementaire de trois mois mentionné à l'article susvisé des statuts.

♦ 1 *Gestion de la Société*

1.1.

Les principaux faits marquants ont été consignés dans le rapport du Directoire sur lequel nous n'avons pas d'observations.

1.2.

Pendant la période de l'exercice au cours de laquelle nous avons exercé notre mandat dans le cadre du Conseil de Surveillance, le Directoire nous a rendu compte de sa gestion et nous avons procédé, dans le cadre de notre mission de surveillance, aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires, avec le concours des comités spécialisés.

◆ 2 *Comptes sociaux*

Votre Conseil a examiné les comptes de l'exercice 2020 que lui a présentés le Directoire dans les délais statutaires ainsi que son rapport sur l'activité de la Société et de son Groupe au cours de cet exercice.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a interrogé les Commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les conditions dans lesquelles ils avaient pu exercer leur mission et leurs contrôles, et sur les résultats de leurs travaux.

Les réponses montrent que les Commissaires aux comptes ont pu exercer leur mission dans des conditions satisfaisantes. Ils ont dès lors certifié sans réserve les comptes sociaux et les comptes combinés de la Société.

Les informations communiquées dans le rapport du Directoire, qui ont été analysées par votre Conseil, n'ont pas appelé d'observations particulières de sa part. Aux termes des résolutions soumises à votre approbation, il vous est proposé notamment d'approuver les comptes sociaux et combinés de l'exercice 2020 ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Nous vous proposons à notre tour d'approuver les comptes sociaux et combinés de l'exercice 2020, le projet d'affectation du résultat ainsi que l'ensemble des différentes résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur,

◆ 1 *Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle Les Assurances Mutuelles Le Conservateur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

◆ 2 *Fondement de l'opinion*

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

◆ 3 *Justification des appréciations - Points clés de l'audit*

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

◆ 4 *Évaluation des provisions mathématiques*

Risque identifié

Les provisions mathématiques comptabilisées pour 4 580,7 M€ représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur (capital ou rente à payer) et par l'assuré (primes dues) :

- ◆ Dans les contrats d'épargne en euros, les provisions mathématiques sont constituées des primes versées par l'assuré nettes de rachats, capitalisées au taux minimum garanti s'il y a lieu et incluent, généralement, un montant de participation aux bénéfices. Elles représentent le montant d'épargne accumulée que l'assureur s'engage à restituer à l'assuré (valeur de rachat).
- ◆ Dans les contrats d'épargne en unités de compte, la provision mathématique correspond au nombre de parts achetées par l'assuré au moyen des primes versées nettes de rachats, multiplié par la valeur de ces parts à la date d'arrêt.
- ◆ Dans les contrats d'assurance décès, elles représentent la différence entre les primes versées et le coût réel du risque de décès à la date d'arrêt. Les provisions mathématiques des contrats décès sont calculées à partir d'un taux d'actualisation égal au taux du tarif et d'une table de mortalité certifiée par un actuaire indépendant. Elles doivent être suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements.

Les modalités d'évaluation des provisions mathématiques sont décrites dans la note 3.2 de l'annexe.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté à :

- ♦ Vérifier les hypothèses de provisionnement et leur correcte mise en œuvre et procéder au recalcul indépendant par des actuaires ;
- ♦ Analyser la récurrence des provisions mathématiques ;
- ♦ Contrôler la cohérence des prélèvements d'acquisition et de gestion par rapport aux dispositions contractuelles ;
- ♦ Analyser la marge technique et financière à partir des éléments techniques ;
- ♦ Contrôler la correcte instanciation des taux de participation bénéficiaire arrêté par le Directoire ;
- ♦ Vérifier le respect du minimum réglementaire de la participation bénéficiaire.

♦ 5 *Vérifications Spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale autre que celle détaillée ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les informations prudentielles relatives au taux de couverture du capital de solvabilité requis, extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion du Directoire, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

♦ 6 *Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires*

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société d'assurance mutuelle Les Assurances Mutuelles Le Conservateur par l'assemblée générale en 2000 compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus depuis cette date pour le cabinet KPMG S.A. et par l'assemblée générale en 2010 pour le Cabinet Patrick Cagnat.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 21^{ème} de sa mission sans interruption et le Cabinet Patrick Cagnat était dans la 11^{ème} année, dont 21 et 11 années depuis que la société d'assurance mutuelle est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

◆ 7 *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

◆ 8 *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ◆ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ♦ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- ♦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

—

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Paris La Défense, le 28 avril 2021
KPMG Audit - Département de KPMG S.A.
Olivier FONTAINE - Associé

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2021
Cabinet Patrick CAGNAT
Patrick CAGNAT - Associé
Régis REVEL - Associé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Paris La Défense, le 28 avril 2021
KPMG Audit - Département de KPMG S.A.
Olivier FONTAINE - Associé

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2021
Cabinet Patrick CAGNAT
Patrick CAGNAT - Associé
Régis REVEL - Associé

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
PRÉVU PAR L'ARTICLE R.322-57-IV-2° DU CODE
DES ASSURANCES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE
DE TOUTE NATURE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ
PAR SES ADMINISTRATEURS, SES DIRIGEANTS SALARIÉS
ET LEURS CONJOINTS, ASCENDANTS ET DESCENDANTS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société d'assurance mutuelle Les Assurances Mutuelles
Le Conservateur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le président de votre directoire nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Les conditions de souscription des contrats par les administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont aux mieux identiques à celles proposées aux salariés et aux mandataires, à savoir sans frais de souscription. La rémunération des contrats est identique pour tous les sociétaires : les catégories de personnes précitées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée, l'analyse de leurs caractéristiques ainsi que la mise en œuvre de diligences consistant à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Paris La Défense, le 28 avril 2021
KPMG Audit - Département de KPMG S.A.
Olivier FONTAINE - Associé

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2021
Cabinet Patrick CAGNAT
Patrick CAGNAT - Associé
Régis REVEL - Associé



RAPPORT SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur,

◆ 1 *Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société d'assurance mutuelle Les Assurances Mutuelles Le Conservateur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

◆ 2 *Fondement de l'opinion*

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

◆ 3 *Justification de nos appréciations - Points clés de l'audit*

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

◆ 4 *Evaluation des provisions mathématiques*

Risque identifié

Les provisions techniques sont comptabilisées pour 8 309,5 M€ et sont essentiellement constituées par les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur (capital ou rente à payer) et par l'assuré (primes dues).

Les provisions des contrats libellés en unités de comptes sont égales à la contre-valeur en euros des titres évalués au cours de clôture de l'exercice.

Les modalités d'évaluation des provisions mathématiques sont décrites dans la note 3.5.2 de l'annexe.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté à :

- ◆ Vérifier les hypothèses de provisionnement et leur correcte mise en œuvre et procéder au recalcul indépendant par des actuaires ;
- ◆ Analyser la récurrence des provisions mathématiques ;
- ◆ Contrôler la cohérence des prélèvements d'acquisition et de gestion par rapport aux dispositions contractuelles ;
- ◆ Analyser la marge technique et financière à partir des éléments techniques ;
- ◆ Contrôler la correcte instanciation des taux de participation bénéficiaire arrêté par le Directoire ;
- ◆ Vérifier le respect du minimum réglementaire de la participation bénéficiaire.

◆ 5 *Vérifications spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

◆ 6 *Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires*

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société d'assurance mutuelle Les Assurances Mutuelles Le Conservateur par l'assemblée générale en 2000 compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus depuis cette date pour le cabinet KPMG S.A. et par l'assemblée générale en 2010 pour le Cabinet Patrick Cagnat.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 21^{ème} de sa mission sans interruption et le Cabinet Patrick Cagnat était dans la 11^{ème} année, dont 21 et 11 années depuis que la société d'assurance mutuelle est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

◆ 7 *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés*

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Directoire.

◆ 8 *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés*

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ♦ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ♦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ♦ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit

des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit a déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Paris La Défense, le 28 avril 2021
KPMG Audit - Département de KPMG S.A.
Olivier FONTAINE - Associé

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2021
Cabinet Patrick CAGNAT
Patrick CAGNAT - Associé
Régis REVEL - Associé

*Le Conservateur à Amiens,
maison Jules Verne*



ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2021 (et le cas échéant du 17 juin 2021)

III ORDRE DU JOUR

- ♦ Rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- ♦ Rapport du Conseil de surveillance sur le Rapport du Directoire,
- ♦ Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances et sur les contrats visés à l'article R 322-57 IV. 2° du même code,
- ♦ Approbation de ces comptes et conventions,
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice,
- ♦ Renouvellement du mandat de Membre du Conseil de surveillance de Monsieur Cyril Le Touzé
- ♦ Nomination de Madame Odile de Damas Nottin comme Membre du Conseil de surveillance,
- ♦ Nomination de Monsieur Arnaud Pomel comme Membre du Conseil de surveillance,
- ♦ Fixation du montant global des indemnités allouées aux membres du Conseil de surveillance pour l'année 2021,
- ♦ Information sur le montant des indemnités, frais et avantages versés aux mandataires sociaux visés au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances.

III TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 1 642 575,99 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

L'Assemblée Générale approuve également les comptes combinés qui se soldent par un bénéfice net après impôt de 4 506 035,12 euros, dont 4 227 718,36 euros part du Groupe.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les contrats visés au 2° de l'article R 322-57 IV. du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Cyril Le Touzé arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans, qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2025 en application de l'article 43.2 des statuts sur la limite d'âge.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, nomme Madame Odile de Damas Nottin comme nouveau membre du Conseil de surveillance à compter de ce jour et pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2027.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, nomme Monsieur Arnaud Pomel en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2027, en remplacement de Monsieur Dominique Lartigue dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de maintenir le montant global maximum des indemnités allouées pour l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, visées au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances, à 120 000 €.



*Siège du Conservateur,
Paris 16^e*

COMPTES ANNUELS 2020

◆ *Compte de résultat*

P. 44 > Compte technique

P. 45 > Compte non-technique

◆ *Bilan*

P. 46 > Actif

P. 47 > Passif

◆ *Hors bilan*

P. 48 > Tableau des engagements reçus et donnés

◆ *Annexe aux comptes annuels*

P. 49 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice

P. 49 > Note 2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

P. 49 > Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

P. 53 > Note 4 - Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat

P. 69 > Note 5 - Contrat Conservateur Epargne Retraite 2 (CER2)

P. 72 > Note 6 - Autres informations

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE TECHNIQUE

	2020			2019
En euros	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	411 687 358,70	32 437 856,07	379 249 502,63	330 434 950,19
Produits des placements				
-> Revenus des placements	52 442 596,71	—	52 442 596,71	56 344 081,75
-> Autres produits des placements	12 541 664,46	—	12 541 664,46	12 906 426,70
-> Profits venant de la réalisation des placements	10 524 543,37	—	10 524 543,37	11 054 861,17
Ajustement ACAV (plus-values)	364 421 696,79	—	364 421 696,79	227 193 513,54
Autres produits techniques	27 640 943,55	—	27 640 943,55	27 016 199,23
Charges des sinistres				
-> Prestations et frais payés	-275 271 207,60	-32 346 179,09	-242 925 028,51	-298 115 269,39
-> Charges des provisions pour sinistres	-17 689 155,52	-2 130 540,43	-15 558 615,09	254 504,69
-> Charges des provisions pour sinistres non vie	104 277,31	70 152,42	34 124,89	134 810,14
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques				
-> Provisions d'assurance-vie	44 979 950,93	8 030 919,13	36 949 031,80	-96 324 203,35
-> Provisions contrats en unités de compte	-121 667 939,44	—	-121 667 939,44	-104 829 950,66
-> Autres provisions techniques	-860 000,00	—	-860 000,00	77 764,18
Participation aux résultats	-38 168 241,47	-6 430 644,67	-31 737 596,80	-37 261 060,48
Frais d'acquisition et d'administration				
-> Frais d'acquisition	-60 516 854,73	—	-60 516 854,73	-49 512 711,86
-> Frais d'administration	-31 851 176,52	—	-31 851 176,52	-29 521 766,44
-> Commissions reçues des réassureurs		-4 640 571,31	4 640 571,31	5 697 210,14
Charges des placements				
-> Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-3 117 275,21	—	-3 117 275,21	-3 285 044,87
-> Autres charges des placements	-13 044 623,98	—	-13 044 623,98	-12 315 030,81
-> Pertes provenant de la réalisation de placements	-16 151 215,88	—	-16 151 215,88	-15 741 302,70
Ajustement ACAV (moins-values)	-334 014 050,52	—	-334 014 050,52	-6 866 720,33
Autres charges techniques	-15 379 011,10	—	-15 379 011,10	-16 204 048,31
Produits des placements transférés	-2 118 861,45	—	-2 118 861,45	-2 452 602,28
RÉSULTAT TECHNIQUE	-5 506 581,60	-5 009 007,88	-497 573,72	-1 315 389,75

COMPTE NON-TECHNIQUE

En euros	2020	2019
Résultat technique de l'assurance-vie	-497 573,72	-1 315 389,75
Produits des placements alloués	2 118 861,45	2 452 602,28
Autres produits non techniques	1 145 121,18	927 525,91
Autres charges non techniques	-740 201,28	-1 271 388,95
Résultat exceptionnel		
-> Produits exceptionnels	240 232,06	226 905,39
-> Charges exceptionnelles	-658 898,70	-875 850,23
Impôt sur les bénéfices	35 035,00	169 372,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 642 575,99	313 776,65

BILAN

≡ ACTIF

En euros	2020	2019
Actifs incorporels	5 187 758,53	3 507 944,29
Placements		
-> Terrains et constructions	92 369 289,90	93 394 195,18
-> Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	32 085 389,25	32 085 389,25
-> Autres placements	2 468 830 736,97	2 444 603 900,92
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 252 484 643,76	2 129 498 195,00
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
-> Provisions d'assurance-vie	577 825,98	630 539,98
-> Part des réassureurs dans les sinistres non vie	1 604 716,47	1 674 868,89
-> Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	441 652,39	431 998,54
Créances		
-> Créances nées d'opérations d'assurance directe	556 266,11	223 148,30
-> Créances nées d'opérations de réassurance	2 335 497,69	6 095 041,60
Autres créances		
-> État, organisme de sécurité sociale, collectivités	1 002 624,55	2 104 238,63
-> Débiteurs divers	5 943 616,29	8 007 841,33
Autres actifs		
-> Actifs corporels d'exploitation	1 379 668,25	1 529 001,44
-> Comptes courants et caisse	100 620 401,44	102 289 703,03
Comptes de régularisation - Actif		
-> Intérêts et loyers acquis non échus	23 313 359,51	24 905 007,62
-> Frais d'acquisition reportés	351 046,14	360 477,23
Autres comptes de régularisation	34 738 008,81	31 104 866,72
TOTAL DE L'ACTIF	5 023 822 502,04	4 882 446 357,95

PASSIF

En euros	2020	2019
Capitaux propres		
-> Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	2 167 711,99	2 081 836,99
-> Autres réserves	264 869 806,38	264 713 274,17
-> Résultat de l'exercice	1 642 575,99	313 776,65
Provisions techniques brutes		
-> Provisions d'assurance-vie	2 328 263 475,15	2 328 275 478,14
-> Provisions pour sinistres	34 583 112,53	16 893 957,01
-> Provisions de sinistres non vie	2 448 780,80	2 553 058,11
-> Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	61 186 648,73	70 100 445,06
-> Provisions pour égalisation	860 000,00	
-> Autres provisions techniques vie	172 588,31	99 834,51
Provisions techniques des contrats en unités de compte	2 252 514 337,62	2 129 517 570,39
Provisions	381 609,00	522 378,00
Dettes p/dépôt en espèces reçus des réassureurs	455 435,46	512 915,96
Autres dettes		
-> Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 715 398,65	3 125 658,09
-> Dettes nées d'opérations de réassurance	408 362,63	147 455,44
-> Dettes envers les établissements de crédit	734 968,26	3 269 164,58
-> Autres dettes :		
- État, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 933 132,32	2 839 803,61
- Créanciers divers	34 695 247,85	29 226 139,87
Compte de régularisation – passif	30 789 310,37	28 253 611,37
TOTAL DU PASSIF	5 023 822 502,04	4 882 446 357,95

HORS BILAN

≡ TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En euros	2020	2019
Engagements donnés		
-> Avals, cautions et garantie de crédit donnés	—	—
-> Titres et actifs acquis avec engagement de revente	—	—
-> Autres engagements sur titres, actifs et revenus	52 432 355,45	48 709 727,95
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	3 348 890,97	3 283 326,21
Engagements reçus		
-> Autres engagements reçus	3 226 620,45	3 543 033,65

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impacts et gestion de la crise de la Covid-19 :

La crise de la Covid-19 toujours en cours a eu un impact majeur sur l'économie mondiale et sur les marchés financiers. Dans ce contexte sanitaire et financier particulièrement difficile, les Assurances Mutuelles Le Conservateur ont déclenché le Plan de continuité d'activité. Cette continuité d'activité a été possible par la mise en place de vente à distance, de procédures administratives adaptées, d'outils digitaux qui évoluent selon les besoins et de diffusion de veille financière et patrimoniale en temps réel. Une évaluation régulière de la solvabilité continue, sur la base de la méthodologie ORSA/EIRS, a été conduite et suivie activement par le Directoire et le Conseil de surveillance.

NOTE 2 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de la société ont été établis et présentés conformément au règlement ANC n°2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs, du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leurs montants nets. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en euros.

◆ 3.1 *Placements*

Placements immobiliers

Les parts détenues dans des sociétés immobilières sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts.

La valeur de réalisation des parts non cotées est certifiée annuellement par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais. Ces placements sont évalués à chaque clôture annuelle selon la nature de l'activité de la société :

- ♦ Conservateur Finance est évalué en tenant compte de l'actif net réévalué de la société majoré d'un multiple lié au résultat de l'activité de titres pour compte propre, ce multiple ayant été évalué par un expert indépendant ;
- ♦ Les autres participations sont évaluées en se basant sur leur actif net réévalué à la clôture.

Autres placements

Les titres à revenu fixe sont enregistrés en date de règlement / livraison à leur prix d'achat hors frais et coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est constatée en résultat (primes ou décotes) selon l'étalement actuariel en contrepartie des comptes de régularisation (actif ou passif). Une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital). Les résultats dégagés lors de la sortie avant échéance des titres sont neutralisés par une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation : conformément au décret n°2010-1718 du 30 décembre 2010 relatif au fonctionnement de la réserve de capitalisation et de l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux modalités de calcul des mouvements sur la réserve de capitalisation, la société comptabilise, à compter du 1^{er} janvier 2010, une reprise ou dotation non technique à la réserve de capitalisation correspondant à la charge ou au produit théorique d'impôts lié à la non - prise en compte, dans le résultat imposable de la société, des versements ou prélèvements techniques à la réserve de capitalisation. Les intérêts courus non échus à la clôture sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif.

Les valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe sont enregistrées hors frais. Les résultats de cession de titres sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les dépréciations constituées au 31 décembre 2020 sont de deux natures :

- 1** - La première est liée au risque de contrepartie avéré sur un émetteur privé pour lequel la société a tenu la totalité des engagements souscrits par cette contrepartie.
- 2** - La deuxième nature est relative aux placements au sens de l'article R.343-10 du Code des assurances qui sont provisionnés en raison d'une moins-value latente au-delà de -20 % sur une durée inférieure à six mois⁽¹⁾ précédant l'arrêté et dont le retour à un niveau en - deçà des -20 % n'est pas envisagé à court terme. La valeur de recouvrement des titres concernés par les critères suscités a été déterminée selon la méthode du MEDAF (Modèle d'évaluation des actifs financiers).

[1] les analyses et les sélections ont été effectuées à partir d'un seuil de perte de 10% au 31 décembre 2020 afin d'assurer l'exhaustivité du périmètre des titres susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation à caractère durable.

Par ailleurs, l'exposition de la société aux dettes souveraines est la suivante au 31 décembre 2020 (données en millions d'euros) :

EXPOSITION PAR PAYS	ENCOURS COMPTABLE		VALEUR DE RÉALISATION
	Valeur brute	Valeur nette comptable	
Allemagne	15,0	15,0	15,2
Espagne	202,6	212,7	241,0
France	211,5	207,0	225,1
Irlande	43,5	42,9	50,5
Italie	84,1	102,6	118,6
Portugal	81,5	79,6	91,5
TOTAL	638,2	659,8	741,9

Aucune dépréciation sur les encours précités n'a été constatée au 31 décembre 2020 du fait de l'absence de risque avéré.

Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces placements sont enregistrés à l'actif pour leur valeur de réalisation au cours de clôture de l'exercice.

◆ 3.2 Provisions techniques

Provisions d'assurance-vie

Les provisions d'assurance vie correspondent essentiellement aux provisions mathématiques qui représentent la différence entre les engagements de l'assureur et les engagements de l'assuré.

Pour les contrats individuels libellés en euros, les provisions à la clôture sont nettes des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CNSA et prélèvement de 6,5 %). Ces prélèvements représentent 17,2 % des intérêts servis aux contrats.

Les Provisions Mathématiques des rentes en constitution et des rentes en service sont calculées au taux du tarif et des tables TGF05 et TGH05. L'effet résultant de l'application de ces tables avait été totalement amorti dans les comptes sociaux de la société à fin décembre 2010.

Les Provisions Mathématiques des contrats décès proposés aux adhérents des Associations Mutuelles le Conservateur sont calculées à partir d'un taux d'actualisation égal au taux du tarif et d'une table de mortalité certifiée par un actuair indépendant agréé.

Provisions pour sinistres

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes

Elles correspondent aux provisions pour participation aux excédents qui représentent le montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires des contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions à la clôture des contrats libellés en unités de compte sont égales à la contre-valeur en euros des titres évalués au cours de clôture de l'exercice.

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La quote-part des réassureurs dans les engagements techniques est enregistrée dans des comptes distincts de ceux utilisés pour les engagements bruts et représentée à l'actif du bilan.

Provision d'égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe, conformément au 8° de l'article R343-3 du Code des assurances et à l'article 39 quinquies GB du Code général des impôts.

◆ 3.3 Provisions pour risques et charges

Elles correspondent aux provisions évaluées à l'arrêté des comptes destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

◆ 3.4 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement selon les durées indiquées ci-dessous :

- ◆ Logiciels : 3 ans ou 5 ans ;
- ◆ Matériel informatique : 3 ans ou 5 ans ;
- ◆ Agencements, aménagements et installations : 10 ans ;
- ◆ Mobilier : 5 ans ou 10 ans.

◆ 3.5 Frais généraux

Frais généraux par nature

Les frais généraux des Assurances Mutuelles Le Conservateur sont essentiellement constitués des frais en provenance du Groupement de fait dont cette société est membre. En conséquence, la société comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par l'administrateur de Groupement, les Associations Mutuelles Le Conservateur.

Cette répartition des frais communs par l'administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc...) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales).

En ce qui concerne les frais généraux propres à l'activité de cette société, ils sont financés par cette société et enregistrés directement dans ses comptes par nature sans avoir recours au Groupement.

Frais généraux par destination

Conformément aux dispositions du Code des Assurances, la société ventile ses frais généraux par nature suivant plusieurs destinations :

- ♦ Frais d'acquisition ;
- ♦ Frais d'administration ;
- ♦ Frais de règlements ;
- ♦ Frais de placements ;
- ♦ Autres charges techniques.

La société a pris l'option de ne pas affecter de frais généraux par nature en autres charges non techniques.

L'affectation des frais généraux par destination est effectuée par la tenue d'une comptabilité analytique.

♦ 3.6 Produits des placements transférés

Les produits des placements transférés résultent du rapport des capitaux propres sur les provisions techniques majorées des capitaux propres appliqué aux produits financiers nets de charges enregistrés au compte technique.

Le montant ainsi calculé correspond à la rémunération financière des fonds propres allouée au compte non technique.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

♦ 4.1 Le bilan

4.1.1. Terrains et constructions

EN EUROS	Montant brut en début d'exercice	Mouvements	Montant brut en fin d'exercice	Dotations aux amortis- sements	Montant cumulé des amortis- sements	Montant net au bilan
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	61 340 411,70	—	61 340 411,70	—	—	61 340 411,70
Terrains	16 716 445,00	—	16 716 445,00	—	—	16 716 445,00
Gros œuvres	6 822 435,30	—	6 822 435,30	138 494,53	780 700,88	6 041 734,42
Façades et toiture	2 805 731,40	21 600,00	2 827 331,40	92 125,53	530 739,32	2 296 592,08
Installations techniques	4 784 293,75	613,53	4 784 907,28	309 090,59	1 609 832,95	3 175 074,33
Agencements	5 176 686,13	9 785,01	5 186 471,14	517 193,17	2 387 438,77	2 799 032,37
Agencements en cours	—	—	—	—	—	—
TOTAL	97 646 003,28	31 998,54	97 678 001,82	1 056 903,82	5 308 711,92	92 369 289,90

Les durées d’amortissement et la répartition par composants de ces immeubles sont les suivantes :

	GROS ŒUVRE		FAÇADES ET TOITURE		INSTALLATIONS TECHNIQUES								AGENCEMENTS	
					Ascenseur		Électricité		GTB/GTC		Autres			
IMMEUBLES	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie
6, place du Général Catroux 75017 PARIS	45 %	75 ans	25 %	35 ans	3 %	25 ans	—	—	—	—	17 %	15 ans	10 %	10 ans
25, rue de Montevideo 75016 PARIS	50 %	45 ans	19 %	30 ans	2 %	25 ans	4 %	15 ans	3 %	15 ans	13 %	15 ans	9 %	10 ans
88, rue de la Faisanderie 75116 PARIS	47 %	50 ans	23 %	30 ans	2 %	25 ans	6 %	15 ans	3 %	15 ans	9 %	15 ans	10 %	10 ans
9, rue des Archers 69002 LYON	47 %	45 ans	20 %	30 ans	3 %	25 ans	6 %	15 ans	2 %	15 ans	11 %	15 ans	12 %	10 ans
41, rue Libergier 51100 REIMS	50 %	45 ans	18 %	30 ans	—	—	8 %	15 ans	—	—	10 %	15 ans	14 %	10 ans

4.1.2. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Montant brut en début d'exercice	Mouvements		Montant brut en fin d'exercice
	Acquisitions	Cessions	
32 085 389,25 €	—	—	32 085 389,25 €

Aucune provision pour dépréciation n’a été constatée sur l’exercice.

Les créances rattachées aux participations et filiales se décomposent en :

-> Débiteurs divers	181 290,29 €
-> Créditeurs divers	10 346,13 €

La liste des filiales et participations au 31 décembre 2020 est donnée par le tableau présenté en fin d’annexe.

4.1.3. Autres placements

EN EUROS	Actions et autres titres à revenu variable	Obigations, TCN et autres titres à revenu fixe	Prêts	Autres placements	TOTAL
Montant brut en fin d'exercice	312 349 300,80	2 124 555 865,66	14 372 499,14	35 588 669,55	2 486 866 335,15
Dotations aux amortissements sur les prix de remboursements	—	-10 384 077,90	—	—	—
Reprise d'amortissements sur les prix de remboursements	—	-11 541 886,88	—	—	—
Dotations aux provisions de l'exercice	1 956 425,08	704 121,00	—	—	2 660 546,08
Reprises de provisions de l'exercice	999 777,58	—	—	—	999 777,58
Montant cumulé des amortissements à la clôture	—	-4 046 441,55	—	—	-4 046 441,55
Montant cumulé des provisions à la clôture	13 992 621,10	4 042 977,08	—	—	18 035 598,18
Montant net du bilan	298 356 679,70	2 124 559 330,13	14 372 499,14	35 588 669,55	2 472 877 178,52

4.1.4. État récapitulatif des placements

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	97 678 001,82	92 369 289,90	115 181 925,57
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	55 935 938,03	41 943 316,93	67 995 234,91
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	264 861 129,16	264 861 129,16	272 817 733,70
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	23 637 622,86	23 637 622,86	23 755 159,98
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	2 124 555 865,66	2 124 559 330,13	2 281 829 757,73
6) Prêts hypothécaires	—	—	—
7) Autres prêts et effets assimilés	14 372 499,14	14 372 499,14	14 372 499,14
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	—	—	—
9) Dépôts (autres ceux que visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	35 588 669,55	35 588 669,55	35 588 669,55
-> pour les lignes 1 à 9 : dont			
placements effectués dans l'OCDE	2 616 629 726,22	2 597 331 857,67	2 811 540 980,58
placements effectués hors l'OCDE	—	—	—
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
1. placements immobiliers	—	—	—
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	—	—	—
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	115 536 112,90	115 536 112,90	115 536 112,90
4. autres OPCVM	1 926 706 512,85	1 926 706 512,85	1 926 706 512,85
5. obligations et autres titres à revenu fixe	210 242 018,01	210 242 018,01	210 242 018,01
11. Autres instruments financiers à terme			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement	—	—	—
b) stratégies de rendement	—	—	—
c) autres opérations	—	—	—
12 - TOTAL	4 869 114 369,98	4 849 816 501,43	5 064 025 624,34

4.1.4. État récapitulatif des placements (suite)

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
12 - TOTAL	4 869 114 369,98	4 849 816 501,43	5 064 025 624,34
1. dont :			
I. placements évalués selon l'article R.343-9 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	2 054 594 054,84	2 058 438 179,05	2 215 756 653,03
II. placements évalués selon l'article R.343-10 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	562 035 671,38	538 893 678,62	595 784 327,55
III. placements évalués selon l'article R.343-13 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	2 252 484 643,76	2 252 484 643,76	2 252 484 643,76
IV. placements évalués selon l'article R.343-11 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	—	—	—
V. autres instruments financiers à terme	—	—	—
2. dont :			
I. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	4 733 423 531,46	4 714 885 403,01	4 868 640 499,02
II. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	—	—	—
III. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
IV. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	135 690 838,52	134 931 098,42	195 385 125,32
V. autres affectations ou sans affectation	—	—	—
3. dont :			
I. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
II. autres valeurs	4 869 114 369,98	4 849 816 501,43	5 064 025 624,34
II – ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	124 353 029,22	124 353 029,22	124 353 029,22

4.1.5. Créances et dettes selon leur durée résiduelle

EN EUROS	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	5 ans et plus	TOTAL
Créances				
-> Créances nées d'opérations d'assurance directe	556 266,11	—	—	556 266,11
-> Créances nées d'opérations de réassurance	2 335 497,69	—	—	2 335 497,69
Autres créances				
-> État, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	1 002 624,55	—	—	1 002 624,55
-> Débiteurs divers	5 943 616,29	—	—	5 943 616,29
Dettes				
-> Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 715 398,65	—	—	4 715 398,65
-> Dettes nées d'opérations de réassurance	408 362,63	—	—	408 362,63
-> Dettes envers des Établissements de crédit	734 968,26	—	—	734 968,26
Autres dettes				
-> État, organisme de Sécurité Sociale, collectivités publiques	2 933 132,32	—	—	2 933 132,32
-> Créanciers divers	29 678 908,25	—	5 016 339,60	34 695 247,85

Les produits à recevoir, rattachés aux débiteurs divers, s'élèvent à 5 456 198,85 euros dont :

-> coupons à recevoir	1 317 459,41 €
-> commissions de placement	4 097 000,00 €
-> intérêts sur avances sur contrats	41 739,44 €

La ligne Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques, en autres créances, correspond principalement à l'excédent de versement d'acomptes des prélèvements sociaux sur provisions mathématiques pour 981 865,42 euros.

La ligne Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques, en autres dettes, comporte principalement les cotisations Cavamac des agents généraux d'assurances pour 2 243 940,64 euros.

Les charges à payer, rattachées aux créanciers divers, s'élèvent à 17 184 000,32 euros dont principalement :

-> indemnités de fin de carrière des intermédiaires d'assurances	4 983 023,00 €
-> provision contribution sociale de solidarité	710 000,00 €
-> provision factures non parvenues	721 727,32 €
-> provision indemnités administrateurs	117 250,00 €
-> provision droit de garde des titres et charges financières	100 000,00 €

Dans les créanciers divers figurent le compte courant avec la société « Les Associations Mutuelles Le Conservateur » pour un montant de 16 677 407,61 euros.

4.1.6. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation à l'actif et au passif sont composés du stock d'amortissement des différences entre les prix de remboursement de titres à revenu fixe et leur prix d'acquisition :

COMPTES DE RÉGULARISATION	2020	2019
Différences sur les prix de remboursement à percevoir à l'actif	34 738 008,81	31 104 866,72
Amortissement des différences sur les prix de remboursement au passif	30 691 567,26	28 216 234,15

4.1.7. Réserves et mouvements sur fonds propres

Le fonds d'établissement a été augmenté des droits d'adhésion pour un montant de 85 875,00 euros.

-> Réserves statutaires au 31/12/2019 avant résultat de l'exercice	237 438 999,81 €
-> Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO du 17 juin 2020 à hauteur de	313 776,65 €
-> Virement à la réserve pour fonds de garantie	52 535,00 €
-> Réserves statutaires au 31/12/2020 avant résultat de l'exercice	237 700 241,46 €
-> Réserves réglementées :	
- Réserve de capitalisation	26 424 597,92 €
- Réserve pour fonds de garantie	744 967,00 €

La réserve pour fonds de garantie a été augmentée de la somme de 52 535,00 euros, égale au montant de la cotisation versée en 2020. On rappelle que cette réserve est constituée par la moitié des appels de cotisations qui alimentent les ressources du Fonds ; l'autre moitié des appels passe en résultat technique.

Par ailleurs, la réserve de capitalisation a fait l'objet d'une reprise nette sur l'exercice de 157 244,44 euros.

4.1.8. Immobilisations

EN EUROS	Montant brut début exercice	Mouvements exercice	Amortissements exercice		Montant cumulé amortissements	Montant net fin exercice
			Dotations	Reprises		
Corporelles	5 651 000,68	402 946,75	553 361,94	—	4 675 361,18	1 378 586,25
En cours	—	1 082,00	—	—	—	1 082,00
TOTAL CORPORELLES	5 651 000,68	404 028,75	553 361,94	—	4 675 361,18	1 379 668,25
INCORPORELLES	8 789 841,99	3 085 493,87	1 405 679,63	—	6 687 577,33	5 187 758,53

4.1.9. Provisions

Le stock de provisions pour contentieux s'élève à 381 609,00 euros au 31 décembre 2020 après une reprise nette de provision pour risques d'intermédiation de 140 769,00 euros sur l'exercice.

◆ 4.2 *Le hors bilan*

4.2.1. Engagements donnés

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus correspondent à l’engagement de Les Assurances Mutuelles le Conservateur à souscrire des titres de FCPR à hauteur de 52 432 355,45 euros.

4.2.2. Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent à une ligne de découvert en USD, accordée par la banque HSBC, dans le cadre des souscriptions de COP Taux US par les clients de Les Assurances Mutuelles Le Conservateur.

◆ 4.3 *Le compte de résultat*

4.3.1. Produits et charges des placements

EN EUROS	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	381 598,00	—	381 598,00
Revenus des placements immobiliers	—	3 403 530,17	3 403 530,17
Revenus des autres placements	—	48 657 468,54	48 657 468,54
Autres produits	—	11 541 886,88	11 541 886,88
Reprise provision dépréciations de placements	—	999 777,58	999 777,58
Profits sur réalisation	—	8 037 684,13	8 037 684,13
Profits de change	—	190 771,87	190 771,87
Reprise réserve de capitalisation	—	2 296 087,37	2 296 087,37
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	381 598,00	75 127 206,54	75 508 804,54
Frais financiers	—	3 117 275,21	3 117 275,21
Autres charges	—	10 384 077,90	10 384 077,90
Pertes sur réalisation	—	13 518 902,94	13 518 902,94
Pertes de change	—	460 513,07	460 513,07
Dotation aux dépréciations de placements	—	2 660 546,08	2 660 546,08
Dotation à la réserve de capitalisation	—	2 171 799,87	2 171 799,87
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	—	32 313 115,07	32 313 115,07



*Le Conservateur
à Orléans*

4.3.2. Résultat technique par catégorie

EN EUROS	Capitalisation à prime unique	Individuels temporaires décès	Individuels vie à prime unique
Primes et accessoires nettes	12 039 602,40	33 693 360,38	121 133 287,48
Charges des prestations	-3 795 290,00	-7 612 978,17	-152 529 758,64
Charges des provisions d'assurance- vie et autres provisions techniques	-5 783 047,15	10 452 693,08	42 501 495,13
Ajustement A.C.A.V.	—	—	—
Solde de souscription	2 461 265,25	36 533 075,29	11 105 023,97
Frais d'acquisition	-2 066 781,76	-30 917 598,58	-9 578 912,44
Autres charges de gestion nettes	-877 206,26	-1 664 351,42	-16 148 892,72
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 943 988,02	-32 581 950,00	-25 727 805,16
Produit net des placements	1 314 971,76	758 465,19	33 208 114,14
Participation aux résultats	-1 474 417,50	-624 304,19	-28 683 765,70
Solde financier	-159 445,74	134 161,00	4 524 348,44
Primes cédées	-2 407 920,46	-4 957 126,10	-24 226 657,50
Part des réassureurs dans les charges des prestations	758 589,32	2 045 615,50	28 258 203,89
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	1 155 933,37	-27 969,00	-6 447 403,86
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	294 883,50	0,70	5 736 753,14
Commissions reçues des réassureurs	328 975,57	2 545 976,29	1 720 775,97
Solde de réassurance	130 461,30	-393 502,61	5 041 671,64
RÉSULTAT TECHNIQUE	-511 707,10	4 058 633,91	-5 056 761,11
Hors compte :			
-> Montant des rachats	3 789 566,38	—	106 775 048,35
-> Intérêts techniques bruts de l'exercice	—	257 452,97	1 692 386,42
-> Provisions techniques brutes à la clôture	76 064 856,81	42 744 464,99	2 041 156 854,39
-> Provisions techniques brutes à l'ouverture	68 897 146,06	50 611 035,77	2 031 632 005,14

Individuels vie à prime périodique	Contrats collectifs décès	Contrats collectifs vie	Contrats en unité de compte à prime unique
1 725 811,76	—	421 567,10	226 402 020,66
-5 433 408,06	-12 486,83	-5 017 536,53	-111 005 934,61
3 172 577,61	13 143,06	4 896 068,89	-127 787 885,37
—	—	—	28 945 479,23
-535 018,69	656,23	300 099,46	16 553 679,91
-258 198,96	—	-58 402,06	-16 998 819,03
-616 728,19	1,80	-180 534,46	3 513 887,32
-874 927,15	1,80	-238 936,52	-13 484 931,71
1 620 600,12	4 043,28	1 330 804,09	1 420 737,72
-1 946 770,89	-9 445,51	-2 416 922,55	-1 261 098,55
-326 170,77	-5 402,23	-1 086 118,46	159 639,17
-345 162,35	—	—	—
966 440,27	—	—	—
-570 950,21	—	—	—
389 354,18	—	—	—
-167 902,41	—	—	—
271 779,48	—	—	—
-1 464 337,13	-4 744,20	-1 024 955,52	3 228 387,37
1 869 274,08	—	1 386 143,48	90 330 778,57
1 946 770,89	9 445,51	2 392 903,60	990,36
97 042 415,55	241 294,25	80 673 156,03	2 182 668 501,69
102 124 932,74	247 229,70	83 150 762,00	2 055 165 851,14

4.3.2. Résultat technique par catégorie (suite)

EN EUROS	Contrats en unité de compte à prime périodique	PERP individuels vie	PERP en unités de compte
Primes et accessoires nettes	1 459 358,34	2 768 118,96	3 838 167,81
Charges des prestations	-1 618 078,46	-2 712 414,85	-490 281,81
Charges des provisions d'assurance- vie et autres provisions techniques	1 373 164,62	1 988 939,38	151 161,21
Ajustement A.C.A.V.	—	—	-2 004 749,56
Solde de souscription	1 214 444,50	2 044 643,49	1 494 297,65
Frais d'acquisition	-449 083,98	—	—
Autres charges de gestion nettes	-345 001,42	-1 623 743,67	-1 481 871,69
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-794 085,40	-1 623 743,67	-1 481 871,69
Produit net des placements	-379,69	1 055 345,88	—
Participation aux résultats	-74 691,71	-1 488 671,66	—
Solde financier	-75 071,40	-433 325,78	—
Primes cédées	—	—	—
Part des réassureurs dans les charges des prestations	—	—	—
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	—	—	—
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	—	—	—
Commissions reçues des réassureurs	—	—	—
Solde de réassurance	—	—	—
RÉSULTAT TECHNIQUE	345 287,70	-12 425,96	12 425,96
Hors compte :			
-> Montant des rachats	882 425,20	884 274,48	490 281,81
-> Intérêts techniques bruts de l'exercice	43 927,44	—	—
-> Provisions techniques brutes à la clôture	23 199 914,65	28 003,61	—
-> Provisions techniques brutes à l'ouverture	27 498 570,99	74 142 323,18	50 651 647,58

CER individuels vie	CER en unités de compte	Total dommages corporels garantie accessoire	TOTAL GÉNÉRAL
2 427 981,69	4 960 424,30	817 657,82	411 687 358,70
-1 367 158,12	-870 437,29	-390 322,45	-292 856 085,81
-1 103 929,41	-7 422 369,56	—	-77 547 988,51
—	3 466 916,60	—	30 407 646,27
-43 105,84	134 534,05	427 335,37	71 690 930,65
-29 540,63	-48 610,60	-110 906,69	-60 516 854,73
-92 445,52	-56 679,32	-15 678,52	-19 589 244,07
-121 986,15	-105 289,92	-126 585,21	-80 106 098,80
310 274,38	-1 060,75	54 911,90	41 076 828,02
-173 365,77	0,00	-14 787,44	-38 168 241,47
136 908,61	-1 060,75	40 124,46	2 908 586,55
—	—	-500 989,66	-32 437 856,07
—	—	317 330,11	32 346 179,09
—	—	-80 141,42	-5 970 531,12
—	—	9 653,15	6 430 644,67
—	—	212 745,88	4 640 571,31
—	—	-41 401,94	5 009 007,88
-28 183,38	28 183,38	299 472,68	-497 573,72
1 085 952,15	819 106,32	—	208 312 850,82
—	—	—	6 343 877,19
77 502 171,80	55 465 289,84	3 242 019,53	4 680 028 943,14
—	—	3 318 838,92	4 547 440 343,22

4.3.3. Divers

a) Autres produits techniques

Ce poste se compose principalement des commissions de placement relatives aux parts d'OPCVM en représentation des contrats commercialisés auprès de la clientèle :

-> Commissions de placement sur FCP internes	8 315 510,68 €
-> Commissions de placement OPCVM externes	11 524 981,83 €
-> Biens refacturés aux autres Sociétés du Groupe	393 681,97 €
-> Autres	7 406 769,07 €
TOTAL	27 640 943,55 €

b) Charges de gestion et commissions

• Frais par destinations

Les charges de gestion incluent les achats de biens vendus aux autres sociétés du Groupe. Le produit de ces ventes figure dans le poste « Autres produits techniques » pour 393 681,97 euros.

-> Frais d'acquisition	25 806 012,10 €
-> Frais d'administration	7 925 123,43 €
-> Frais de gestion des sinistres	2 585 478,17 €
-> Frais de gestion des placements	3 117 275,21 €
-> Autres charges techniques	1 294 758,67 €
TOTAL	40 728 647,58 €

• Commissions

-> Commissions d'acquisition	34 701 411,54 €
-> Commissions d'encaissement	23 926 053,09 €
-> Frais d'acquisition reportés	9 431,09 €
TOTAL	58 636 895,72 €

c) Autres charges techniques

Outre les frais par destinations, ce poste comprend les éléments suivants :

-> Prélèvements au profit de l'association MIPRE	48 747,94 €
-> Revalorisations post mortem des dossiers décès	289 017,99 €
-> Frais de souscription externe	215 350,44 €
TOTAL	553 116,37 €

d) Charges de personnel

-> Salaires et traitements	8 924 053,38 €
-> Charges sociales	4 431 420,48 €
-> Autres	246 373,34 €
TOTAL	13 601 847,20 €

e) Primes brutes émises

-> Assurance directe en France	411 687 358,70 €
-> Assurance directe dans la CEE (hors France)	—
-> Assurance directe hors CEE	—

f) Prestations et frais payés

-> Prestations déclarées dont IT et PB	268 542 996,85 €
-> Variation des prestations non payées	17 584 878,21 €
-> Prélèvements sociaux sur les provisions mathématiques	4 142 732,58 €
-> Frais de règlement	2 585 478,17 €
TOTAL	292 856 085,81 €

g) Frais d'acquisition

Outre les commissions d'acquisition et les autres charges d'acquisition, ce poste comprend la variation des frais d'acquisition reportés pour un montant de 9 431,09 euros.

h) Produits et charges non techniques

• Produits non techniques

-> Résultat MIPRE	391 598,69 €
-> Produits accessoires	58 112,17 €
-> Reprise non technique à la réserve de capitalisation	695 410,32 €
TOTAL	1 145 121,18 €

• Charges non techniques

-> Résultat MIPRE	4 994,10 €
-> Dotation non technique à la réserve de capitalisation	735 207,18 €
TOTAL	740 201,28 €

4.3.4. Impôt sur les bénéfices

Produit fiscal imputé à l'exercice :

-> Partie afférente aux opérations ordinaires	-109 111,92 €
-> Partie afférente aux opérations exceptionnelles	144 146,92 €
TOTAL	35 035,00 €

4.3.5. Produits exceptionnels

-> Reprise provision pour litiges	171 681,00 €
-> Remboursement d'impôts	56 574,00 €
-> Remboursements contentieux	5 000,00 €
-> Chèques périmés	282,23 €
-> Autres	6 694,83 €
TOTAL	240 232,06 €

4.3.6. Charges exceptionnelles

-> Paiement litiges et réclamations sensibles	155 782,78 €
-> Dotation pour litiges	30 912,00 €
-> Contribution Fonds de solidarité TPE covid-19	452 225,00 €
-> Autres	19 978,92 €
TOTAL	658 898,70 €

4.3.7. Variation des provisions d'assurance-vie, brutes de réassurance

EN EUROS	2020	2019
Provisions d'assurance-vie à l'ouverture	2 328 275 478,14	2 184 390 933,25
-> Charges de provision d'assurance-vie	-54 577 984,20	-13 521 368,71
-> Intérêts techniques incorporés	6 178 963,63	6 348 124,06
-> Participations incorporées directement	1 338 896,34	1 193 693,73
-> Utilisation de la provision pour participation aux excédents	37 450 087,97	42 722 233,99
-> Virement de provision entre catégories	9 598 033,27	107 141 861,82
Provisions d'assurance-vie à la clôture	2 328 263 475,15	2 328 275 478,14

4.3.8. Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

EN EUROS	2016	2017	2018	2019	2020
Désignation					
A – Participation aux résultats	123 847 899	48 673 516	43 367 207	44 906 775	38 168 241
dont :					
-> A1. participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	79 675 743	59 124 604	56 349 958	52 575 611	47 082 038
-> A2. dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	44 172 156	-10 451 088	-12 982 751	-7 668 837	-8 913 796
B – Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10					
-> B1. provisions mathématiques moyennes	1 981 392 368	2 072 217 394	2 136 110 592	2 258 493 930	2 317 486 849
-> B2. montant minimal de la participation aux résultats	114 504 053	33 729 655	31 117 249	26 509 490	21 123 216
-> B3. montant effectif de la participation aux résultats	116 159 233	42 354 835	39 281 802	40 997 557	35 155 626
- B3a. participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	71 955 472	53 558 634	52 288 002	49 165 864	44 669 634
- B3b. dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	44 203 761	-11 203 799	-13 006 200	-8 168 307	-9 514 008

NOTE 5 - CONTRAT CONSERVATEUR
EPARGNE RETRAITE 2 (CER2)

◆ 5.1 Spécificités comptables

Depuis la transformation collective intervenue en date du 1^{er} octobre 2020, le contrat Conservateur Epargne Retraite 2 s’est substitué au contrat PERP.

Dans notre système d’information comptable, il a été créé une entité spécifique pour enregistrer toutes les opérations relatives au contrat Conservateur Epargne Retraite 2. De même un compte bancaire a été ouvert pour recueillir l’ensemble des flux de trésorerie.

◆ 5.2 Ventilation des provisions techniques
Conservateur Epargne Retraite 2

EN EUROS	TOTAL PASSIF	DONT CER2
Provisions d’assurance-vie	2 328 263 475,15	74 778 643,80
-> dont PM rentes en cours de constitution	142 757 928,36	64 552 222,85
-> dont PM rentes en service	97 348 433,85	10 226 420,95
Provisions pour participation aux bénéfices	61 186 648,73	2 515 302,35
Provisions techniques des unités de compte	2 252 514 337,62	55 423 434,21
-> dont PM rentes en cours de constitution	76 017 570,82	55 423 434,21

Bureaux
Le Conservateur
à Lille



◆ 5.3 *Etat récapitulatif des placements Conservateur Epargne
Retraite 2 au 31 décembre 2020*

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	—	—	—
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	—	—	—
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	9 728 892,89	9 728 892,89	10 108 827,33
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	9 479 722,39	9 479 722,39	9 473 804,53
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	60 558 789,03	59 799 048,93	64 455 625,01
6) Prêts hypothécaires	—	—	—
7) Autres prêts et effets assimilés	—	—	—
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	—	—	—
9) Dépôts (autres ceux que visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	500 000,00	500 000,00	500 000,00
-> pour les lignes 1 à 9 : dont			
placements effectués dans l'OCDE	80 267 404,31	79 507 664,21	84 538 256,87
placements effectués hors l'OCDE	—	—	—
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
1. placements immobiliers	—	—	—
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	—	—	—
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	3 038 016,78	3 038 016,78	3 038 016,78
4. autres OPCVM	52 385 421,91	52 385 421,91	52 385 421,91
5. obligations et autres titres à revenu fixe	—	—	—
11. Autres instruments financiers à terme			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement	—	—	—
b) stratégies de rendement	—	—	—
c) autres opérations	—	—	—
12 - TOTAL	135 690 843,00	134 931 102,90	139 961 695,56

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
12 - TOTAL	135 690 843,00	134 931 102,90	139 961 695,56
1. dont :			
I. placements évalués selon l'article R.343-9 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	59 891 994,45	59 132 254,35	63 788 821,54
II. placements évalués selon l'article R.343-10 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	20 375 409,86	20 375 409,86	20 749 435,33
III. placements évalués selon l'article R.343-13 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	55 423 438,69	55 423 438,69	55 423 438,69
IV. placements évalués selon l'article R.343-11 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	—	—	—
V. autres instruments financiers à terme	—	—	—
2. dont :			
I. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	—	—	—
II. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	—	—	—
III. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
IV. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	135 690 843,00	134 931 102,90	139 961 695,56
V. autres affectations ou sans affectation	—	—	—
3. dont :			
I. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
II. autres valeurs	135 690 843,00	134 931 102,90	139 961 695,56
II – ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	894 059,59	894 059,59	894 059,59



NOTE 6

AUTRES INFORMATIONS

◆ 6.1 *Combinaison*

Les Assurances Mutuelles le Conservateur, en marge de ses comptes individuels, publient des comptes combinés pour le groupe Le Conservateur dont elles sont l'entité combinante.

◆ 6.2 *Personnels et dirigeants*

Effectifs

Le nombre de personnel actif mis à disposition au 31 décembre 2020 des Assurances Mutuelles Le Conservateur par le Groupement de fait est de 212 dont 142 cadres et 70 non-cadres.

Les effectifs se composent également d'un salarié cadre des Assurance Mutuelles Le Conservateur.

Rémunérations, avances, crédits et engagements

Une provision de 117 250,00 euros a été constituée au titre des indemnités allouées aux administrateurs de la société pour l'exercice 2020.

◆ 6.3 *Commissaires aux comptes*

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2020 s'élèvent à 109 420,00 euros HT. Aucune mission de conseil et prestations de service n'a été effectuée en 2020, d'où l'absence d'honoraires sur ces éléments.

*Bureaux
Le Conservateur
à Nantes*



◆ 6.4 *Tableau des filiales et participations*

INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS		
	1. Conservateur Finance	2. Conservateur Patrimoine	3. SAS 41, rue Pergolèse
Capital	9 000 000 €	400 000 €	27 257 000 €
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	7 230 781 €	191 621 €	60 865 €
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	46,23%	99 %	100 %
Valeur comptable des titres			
-> Brute	927 450 €	396 000 €	30 761 939 €
-> Nette	927 450 €	396 000 €	30 761 939 €
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	—	—	—
Montant des cautions et avals donnés par la Société	—	—	—
Chiffre d'affaires hors taxes 2020	6 996 226 €	1 483 054 €	1 166 001 €
Résultat 2020	2 231 236 €	3 473 €	374 584 €
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	—	—	381 598 €

Le siège social de Conservateur Finance et Conservateur Diffusion se situe 59, rue de la Faisanderie 75781 Paris Cedex 16.

Le siège social de SAS 41 rue Pergolèse se situe 41, rue Pergolèse 75016 Paris.



*Hôtel Montamat
Le Conservateur à Toulouse,
39 boulevard
de Strasbourg*

COMPTES ANNUELS COMBINÉS 2020

◆ *Compte de résultat combiné*

P. 76 et 77

◆ *Bilan combiné*

P. 78 > Actif

P. 79 > Passif

◆ *Hors bilan combiné*

P. 80

◆ *Annexe aux comptes annuels combinés*

P. 81 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice

P. 81 > Note 2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

P. 81 > Note 3 - Principes et modalités de combinaison

P. 85 > Note 4 - Notes sur les postes de bilan

P. 91 > Note 5 - Notes sur les postes de hors bilan

P. 92 > Note 6 - Notes sur les postes de compte de résultat

P. 93 > Note 7 - Informations sectorielles

P. 95 > Note 8 - Autres informations

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

En milliers euros	Activités assurance-vie
Primes émises	787 811
Produits d'exploitation bancaire	—
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	—
Autres produits d'exploitation	19 644
Produits financiers nets de charges	96 983
PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS	904 438
Charges des prestations d'assurance	-764 386
Charges ou produits nets des cessions de réassurance	5 009
Charges d'exploitation bancaire	—
Charges des autres activités	—
Charges de gestion	-154 471
CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	-913 848
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	-9 410
Autres produits nets	4 244
Résultat exceptionnel	-986
Impôts sur les résultats	-25
RÉSULTAT NET ENTREPRISES INTÉGRÉES	-6 177
RÉSULTAT NET ENSEMBLE COMBINÉ	-6 177
Résultat part des minoritaires	—
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-6 177

Activités bancaires	Autres activités	TOTAL 2020	TOTAL 2019
—	—	787 811	756 887
19 755	—	19 755	23 522
—	5 621	5 621	6 121
—	—	19 644	17 711
—	36	97 019	566 440
19 755	5 657	929 851	1 370 681
—	—	-764 386	-1 221 213
—	—	5 009	4 303
-162	—	-162	-63
—	-5 346	-5 346	-5 690
-8 637	—	-163 108	-148 891
-8 799	-5 346	-927 993	-1 371 554
10 956	312	1 858	-873
—	—	4 244	4 461
—	—	-986	-881
-717	132	-609	-628
10 239	443	4 506	2 079
10 239	443	4 506	2 079
278	—	278	583
9 961	443	4 228	1 496

BILAN COMBINÉ

≡ ACTIF

En milliers d'euros	2020	2019
Écarts d'acquisition	7 713	1 223
Actifs incorporels	10 272	7 115
-> Autres	10 272	7 115
Placements des entreprises d'assurances	2 595 585	2 545 537
-> Terrains et constructions	37 486	38 859
-> Autres placements	2 558 099	2 506 678
Placements représentant les provisions afférentes aux contrats en unités de compte	5 601 553	5 477 349
Placements des entreprises du secteur bancaire	2 644	3 146
-> Autres placements	2 644	3 146
Placements des autres entreprises	76 833	76 755
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	2 624	2 737
Créances nées des opérations d'assurances ou de réassurance	3 209	6 858
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	4 759	4 477
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	393 531	254 067
Autres créances	53 246	56 782
Autres actifs	3 759	4 251
-> Immobilisations corporelles	3 759	4 251
Comptes de régularisation - Actif	59 207	57 015
-> Frais d'acquisition reportés	351	360
-> Autres	58 856	56 655
TOTAL ACTIF	8 814 936	8 497 314

PASSIF

En milliers d'euros	2020	2019
Capitaux propres	344 785	340 156
-> Capital social et fonds équivalents	7 705	7 570
-> Autres réserves	297 935	295 614
-> Réserves consolidées	30 838	31 663
-> Résultat consolidé	4 228	1 496
-> Intérêts minoritaires	4 079	3 814
Provisions techniques	2 429 784	2 418 790
Provisions techniques des contrats en unités de compte	5 879 737	5 605 852
Provisions pour risques et charges	724	769
Dettes nées d'opérations d'assurances ou de réassurance	27 078	17 220
-> Dettes envers la clientèle du secteur bancaire	880	607
-> Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	735	3 269
-> Ecart de conversion - Passif	98	37
-> Autres dettes	94 980	77 302
-> Comptes de régularisation - Passif	36 137	33 311
TOTAL PASSIF	8 814 936	8 497 314

HORS BILAN COMBINÉ

En milliers d'euros	2020	2019
Engagements reçus	6 576	6 826
-> Entreprises d'assurances	6 576	6 826
Engagements donnés	394 179	294 588
-> Entreprises d'assurances	394 066	294 374
-> Entreprises du secteur bancaire	113	214

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS COMBINÉS

■ ■ ■ **NOTE 1 -** ■ ■ ■ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

◆ 1.1 *Impacts et gestion de la crise de la Covid-19*

Dans ce contexte sanitaire et financier particulièrement difficile, le Groupe et les Sociétés d'assurance ont déclenché le Plan de continuité d'activité. Cette continuité d'activité a été possible par la mise en place de vente à distance, de procédures administratives adaptées, d'outils digitaux qui évoluent selon les besoins et de diffusion de veille financière et patrimoniale en temps réel. Une évaluation régulière de la solvabilité continue, sur la base de la méthodologie ORSA/EIRS, a été conduite et suivie activement par le Directoire et le Conseil de surveillance.

◆ 1.2 *chiffre d'affaires record en assurances pour le Groupe*

Le Groupe a battu son record de chiffre d'affaires en assurances en 2020 avec 788 M€ de cotisations, ce qui représente une hausse de 4 % par rapport à celui de l'exercice 2019 (précédent record historique).

■ ■ ■ **NOTE 2 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS** ■ ■ ■ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

■ ■ ■ **NOTE 3 - PRINCIPES ET MODALITÉS** ■ ■ ■ DE COMBINAISON

◆ 3.1 *Principes généraux*

En application des articles L.345 – 2 et R.345 – 1 – 1 du Code des Assurances, le Groupe Le Conservateur établit des comptes combinés étant donné les liens de directions et services communs qui existent entre les sociétés du Groupe et engendrent de ce fait un comportement financier, technique ou organisationnel commun. L'entité combinante est la société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur de par l'importance des cotisations encaissées lors des cinq derniers exercices.

L'ensemble combiné inclut dans son périmètre un sous – palier de consolidation constitué par Conservateur Finance et Conservateur Gestion Valor.

◆ **3.2 *Référentiels comptables***

Les comptes annuels combinés du Groupe Le Conservateur sont présentés conformément à l'arrêté du 17 janvier 2001 portant homologation du règlement n° 2000 – 05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances et des Institutions de Prévoyance régies par le Code de la Sécurité Sociale ou par le Code Rural.

Les comptes annuels consolidés du sous - palier Conservateur Finance sont établis conformément au règlement CRC n° 99 – 07 (modifié par le règlement CRC n° 2005 – 05) relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

◆ **3.3 *Périmètre de combinaison***

Le périmètre de combinaison au 31 décembre 2020 du Groupe Le Conservateur est le suivant :

SOCIÉTÉS	NATURE	% Contrôle	% Intérêts
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur	Société d'assurance-vie	100	100
Les Associations Mutuelles Le Conservateur	Société à forme tontinière	100	100
Conservateur Finance ⁽¹⁾	Société de financement et entreprise d'investissement	80	80
Conservateur Patrimoine	Cabinet de courtage	100	100
SCI Le Conservateur	Société civile immobilière	100	100
SAS 41 Rue Pergolèse	Société par actions simplifiées	100	100

(1) La société Conservateur Gestion Valor incluse dans le sous-palier de consolidation Conservateur Finance est une société de gestion de portefeuille.

◆ **3.4 *Modalités de combinaison***

3.4.1. Méthodologie

Les comptes des sociétés d'assurance sont combinés par agrégation après élimination des opérations réciproques conformément à l'article L.345-2 du Code des Assurances.

Les autres sociétés du Groupe Le Conservateur étant uniquement des entités contrôlées de manière exclusive sont combinées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif au sein du Groupe Le Conservateur résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les autres sociétés.

3.4.2. Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3.4.3. Options de combinaison

Réserve de capitalisation

Les dotations et reprises de la réserve de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux sont neutralisées au niveau des comptes combinés sans constater de participation bénéficiaire différée ni d'impôts différés.

Frais d'acquisition « vie »

Les frais d'acquisition « vie » des comptes combinés correspondent à ceux des comptes individuels, aucune activation n'étant effectuée au niveau combiné.

Engagements sociaux

Le Groupe n'ayant pas opté pour la méthode préférentielle, les engagements sociaux ne sont pas appréhendés en totalité dans les comptes combinés. Cependant, les engagements déjà enregistrés au niveau des comptes individuels sont conservés dans les comptes combinés.

3.4.4. Retraitements spécifiques de combinaison

Non-étalement des effets de changements de tables de mortalité

Les effets d'étalement dans les comptes sociaux résultant de changements de tables de mortalité sont neutralisés au niveau des comptes combinés.

Impôts différés

Toutes les écritures de consolidation ayant un impact en termes d'impôts différés ont été identifiées. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui résultant des textes fiscaux en vigueur.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition enregistrés dans les comptes combinés sont amortis selon une durée tenant compte des résultats prévisionnels futurs des sociétés acquises.

Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation sont amortis suivant une durée définie à la nature de l'élément d'actif ou de passif ayant été à l'origine de ces écarts.

Par conséquent, l'écart d'évaluation sur les immeubles sont amortis sur 25 ans.

Concernant l'écart d'évaluation relatif au déficit fiscal de la SAS 41 Rue Pergolèse, il est amorti sur une durée de 7 ans de manière linéaire à compter du 28 janvier 2013 en considération des résultats prévisionnels futurs de la société. A noter que la durée d'amortissement a été ramenée à 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, le résultat déficitaire de 2013 n'ayant pas permis de débiter l'amortissement.

◆ 3.5 Méthodes et règles d'évaluation

3.5.1. Placements

Entreprises d'assurances

Les titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'achat en date de règlement/livraison hors frais et coupons courus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est constatée en résultat (primes ou décotes) selon l'étalement actuariel en contrepartie des comptes de régularisation (actif ou passif). Les résultats dégagés lors de la sortie avant échéance des titres (à l'exception des obligations convertibles en actions) sont neutralisés par une dotation ou reprise à la

réserve de capitalisation. Les intérêts courus non échus à la clôture sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif.

Les valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe sont enregistrées hors frais. Les résultats de cession de titres sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les dépréciations constituées au 31 décembre 2020 sont de deux natures :

- 1 - La première est liée au risque de contrepartie avéré sur un émetteur privé pour lequel la société a tenu la totalité des engagements souscrits par cette contrepartie,
- 2 - La deuxième nature est relative aux placements au sens de l'article R.343-10 du Code des Assurances qui sont provisionnés en raison d'une moins - valeur latente au-delà de -20 % sur une durée inférieure à six mois* précédant l'arrêté et dont le retour à un niveau en-deçà des -20 % n'est pas envisagé à court terme. La valeur de recouvrement des titres concernés par les critères suscités a été déterminée selon la méthode du MEDAF (Modèle d'évaluation des actifs financiers).

Par ailleurs, l'exposition en Actif Général/Fonds propres du Groupe aux dettes souveraines est la suivante au 31 décembre 2020 (données en millions d'euros) :

EXPOSITION PAR PAYS	ENCOURS COMPTABLE		VALEUR DE RÉALISATION
	Valeur brute	Valeur nette comptable	
Allemagne	15,00	15,00	15,20
Espagne	206,48	216,55	245,45
France	214,79	210,29	228,78
Irlande	43,45	42,92	50,51
Italie	84,08	102,55	118,58
Portugal	82,80	80,85	92,88
TOTAL	646,60	668,16	751,40

Aucune dépréciation sur les encours précités n'a été constatée au 31 décembre 2020 du fait de l'absence de risque avéré ainsi que la continuité observée dans l'amélioration de la situation des résultats latents positifs observés au 31 décembre 2020.

Les placements représentant les provisions techniques en unités de compte sont enregistrés à l'actif en valeur de réalisation.

L'approche par composants est appliquée à la comptabilisation des actifs immobiliers détenus en direct.

(1) Les analyses et les sélections ont été effectuées à partir d'un seuil de perte de 10% au 31 décembre 2020 afin d'assurer l'exhaustivité du périmètre des titres susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation à caractère durable.

Secteur bancaire

Les titres de placement sont enregistrés en date de règlement/livraison pour leur prix d'acquisition frais exclus. Les plus ou moins - valeurs résultant de la cession des titres de placement sont déterminées en respect de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Toute différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie suivant la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, toute moins - valeur latente issue de la différence entre la valeur nette comptable et le prix de marché des titres donne lieu à une provision pour dépréciation.

Les prix de marché retenus sont constitués par la dernière cotation connue lors de l'arrêté annuel des comptes. En cas d'absence de cotation connue (cas des marchés dits « inactifs ») à l'arrêté, les prix de marché ont été déterminés en tenant compte des dernières transactions connues ayant eu lieu avant l'arrêté des comptes et des prix donnés par les différents contributeurs indépendants du marché.

Autres secteurs

Les différences par rapport aux placements des entreprises d'assurance et du secteur bancaire sont notamment l'absence d'étalement du résultat latent (primes ou décotes) sur les titres à revenu fixe et de réserve de capitalisation.

3.5.2. Provisions techniques

Les provisions techniques sont essentiellement constituées par les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les engagements de l'assureur et les engagements de l'assuré. Pour les contrats individuels libellés en euros, les provisions à la clôture sont nettes des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CNSA et prélèvement de 6,5 %). Ces prélèvements représentent 17,2 % des intérêts servis aux contrats.

Les provisions à la clôture des contrats libellés en unités de compte sont égales à la contre-valeur en euros des titres évalués au cours de clôture de l'exercice.

3.5.3. Frais généraux

Les frais généraux communs du Groupe sont engagés et répartis par Les Associations Mutuelles Le Conservateur en application de la convention de Groupement de fait conclue entre toutes les sociétés du Groupe (à l'exception de la SCI Le Conservateur, de la SAS 41 Rue Pergolèse et de Conservateur Patrimoine). La répartition des frais généraux communs est effectuée sans recherche de profits en se basant sur des critères objectifs (nombre de contrats produits, chiffre d'affaires, taux d'activité par service, etc...). De ce fait, ils ne sont pas éliminés dans les comptes combinés.

NOTE 4
NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

◆ 4.1 Actifs incorporels

EN MILLIERS D'EUROS	2020			2019
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels (logiciels)	23 204	-12 932	10 272	7 115

◆ 4.2 Placements des entreprises d'assurances-vie

EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR 2020			VALEUR 2019
	Brute	Nette	De réalisation ⁽¹⁾	De réalisation ⁽¹⁾
Placements immobiliers	45 431	37 486	67 410	62 392
Actions et titres à revenus variables	24 972	10 582	10 702	10 667
Part d'OPCVM actions	264 867	264 867	272 827	226 899
Obligations et autres titres à revenus fixes ⁽²⁾	2 181 068	2 180 356	2 340 945	2 322 072
Parts d'OPCVM obligataires	55 479	55 479	55 596	42 191
Autres placements	50 416	50 416	50 416	49 923
Total des placements	2 622 233	2 599 187	2 797 897	2 714 143
Total des placements cotés	2 526 337	2 511 237	2 679 707	2 601 479
Total des placements non cotés	95 895	87 950	118 190	112 664

(1) La réalisation des plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

(2) La valeur nette comptable inclut le stock de décote de remboursement net pour montant de 3 601 Milliers d'euros en 2020 (contre un stock de décotes de remboursement net de - 2 665 Milliers d'euros en 2019) qui figurent au bilan dans les lignes de Compte de régularisation – Actif et Compte de régularisation – Passif.

◆ 4.3 Placements dans les entreprises liées

Néant.

◆ 4.4 Placements représentant les engagements en unités de compte

EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR 2020			VALEUR 2019
	Brute	Nette	De réalisation	De réalisation
Placements immobiliers	—	—	—	—
Titres à revenu variable et assimilés	1 355	1 355	1 355	923
Parts d'OPCVM actions	3 948 015	3 948 015	3 948 015	3 704 311
Valeurs amortissables et assimilées	1 221 211	1 221 211	1 221 211	1 229 448
Parts d'OPCVM obligataires	430 972	430 972	430 972	542 667
TOTAL DES PLACEMENTS	5 601 553	5 601 553	5 601 553	5 477 349

◆ 4.5 Placements des entreprises du secteur bancaire

Le portefeuille de titres représente une valeur nette comptable de 1 542 Milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 045 Milliers d'euros au 31 décembre 2019 (hors créances rattachées).

Les plus-values latentes de ces titres sont de 166 Milliers d’euros au 31 décembre 2020 contre 151 Milliers d’euros au 31 décembre 2019.

◆ 4.6 *Placements des autres entreprises*

EN MILLIERS D’EUROS	2020			2019
	Brute	Nette	De réalisation	De réalisation
Placements immobiliers	107 357	76 728	101 150	98 410
Parts d’OPCVM obligataires	105	105	597	595
TOTAL DES PLACEMENTS	107 462	76 833	101 747	99 005

◆ 4.7 *Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques*

EN MILLIERS D’EUROS	2020	2019
Provisions d’assurance-vie	578	631
Provisions pour sinistres non vie	1 605	1 675
Provisions pour participation aux bénéfices	442	432
TOTAL	2 624	2 737

◆ 4.8 *Créances nées d’opérations d’assurance ou de réassurance*

EN MILLIERS D’EUROS	2020			2019
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Créances nées d’opérations d’assurance	2 331	1 458	873	763
Créances nées d’opérations de réassurance	2 335	—	2 335	6 095
TOTAL	4 666	1 458	3 209	6 858

Les créances nées d’opérations d’assurance et de réassurance sont d’une durée résiduelle d’un an.

◆ 4.9 *Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire*

EN MILLIERS D’EUROS	2020			2019
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Créances de crédit sur la clientèle	4 036	18	4 018	4 155
Autres	741	—	741	323
TOTAL	4 778	18	4 759	4 477

Les durées résiduelles des créances de crédit sur la clientèle sont les suivantes :
(Hors créances rattachées 15 Milliers d’euros)

-> Moins de 3 mois	157
-> De 3 mois à 1 an	1 177
-> De 1 an à 5 ans	2 666
-> De plus de 5 ans	3

Les autres créances sur la clientèle sont d’une durée résiduelle de moins de 3 mois.

◆ 4.10 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

EN MILLIERS D’EUROS	2020			2019
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Avoirs en banques des entreprises d’assurances	367 418	—	367 418	229 706
Avoirs en banques des entreprises du secteur bancaire	15 179	—	15 179	12 182
Avoirs en banques des autres entreprises	10 937	2	10 934	12 179
TOTAL	393 534	2	393 531	254 067

Les créances sur les établissements du secteur bancaire sont d’une durée résiduelle d’un an.

◆ 4.11 Autres créances

EN MILLIERS D’EUROS	2020			2019
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Créances des entreprises d’assurances	47 689	—	47 689	49 080
Créances des entreprises du secteur bancaire	2 463	—	2 463	4 136
Créances des autres entreprises	3 110	16	3 094	3 566
TOTAL	53 262	16	53 246	56 782

Les autres créances sont d’une durée résiduelle d’un an.

◆ 4.12 Comptes de régularisation (autres) - actif

EN MILLIERS D’EUROS	2020	2019
Entreprises d’assurances ⁽¹⁾	59 050	56 911
Entreprises du secteur bancaire	123	103
Autres entreprises	34	1
TOTAL	59 207	57 015

(1) Dont 23 895 Milliers d’euros d’intérêts à recevoir pour les entreprises d’assurance en 2020.

◆ 4.13 *Capitaux propres du Groupe*

EN MILLIERS D'EUROS	Situation à la clôture 2019	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat (n-1)	Autres mouvements	Situation à la clôture 2020
Capital	7 570	—	—	135	7 705
Primes	—	—	—	—	—
Réserves	31 663	—	-825	—	30 838
Résultat de l'exercice	1 496	4 228	-1 496	—	4 228
Autres					
-> Écarts de réévaluation	—	—	—	—	—
-> Titres de l'entreprise consolidante	—	—	—	—	—
-> Autres réserves	295 614	—	2 321	—	297 935
-> Total autres	—	—	—	—	—
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	336 342	4 228	—	135	340 706

◆ 4.14 *Provisions techniques*

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Provisions d'assurances-vie	2 328 263	2 328 275
Provisions pour sinistres à payer	39 302	20 315
Provisions pour participation aux bénéfices	61 186	70 100
Provisions pour égalisation Vie	860	—
Autres provisions	173	100
TOTAL	2 429 784	2 418 790

◆ 4.15 *Provisions pour risques et charges*

EN MILLIERS D'EUROS	Provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Risques d'intermédiation en assurance	763	132	177	718
Risques d'intermédiation en banque	6	—	—	6
TOTAL	769	132	177	724

◆ 4.16 *Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance*

EN MILLIERS D'EUROS	2020			2019
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	26 214	—	26 214	16 559
Dettes nées d'opérations de réassurance	864	—	864	660
TOTAL	27 078	—	27 078	17 220

◆ 4.17 *Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire*

Ces dettes, chez Conservateur Finance, correspondent aux comptes ordinaires des clients, elles représentent toutes une antériorité inférieure à un an.

◆ 4.18 *Dettes envers les entreprises du secteur bancaire*

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Dettes bancaires des entreprises d'assurances	735	3 269
Dettes bancaires des entreprises du secteur bancaire	—	—
Dettes bancaires des autres entreprises	—	—
TOTAL	735	3 269

◆ 4.19 *Autres dettes*

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Dettes des entreprises d'assurances	85 716	74 521
Dettes des entreprises du secteur bancaire	1 076	533
Dettes des autres entreprises	8 188	2 248
TOTAL	94 980	77 302

Les dettes des entreprises du secteur bancaire et des autres entreprises sont d'une durée résiduelle d'un an.

Les dettes des entreprises d'assurances sont principalement d'une durée résiduelle d'un an mais comprennent en outre des indemnités de fin de carrière des intermédiaires d'assurances s'élevant à 11 486 Milliers d'euros dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

◆ 4.20 Comptes de régularisation (autres) - passif

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Entreprises d'assurances	33 318	30 644
Entreprises du secteur bancaire	1 283	1 243
Autres entreprises	1 536	1 424
TOTAL	36 137	33 311

Les comptes de régularisation des entreprises d'assurance correspondent d'une part, aux amortissements des différences entre les prix de remboursement de titres à revenu fixe et leur prix d'acquisition pour 31 203 Milliers d'euros et d'autre part, aux produits constatés d'avance provenant du retraitement en combinaison des frais accessoires liés à l'acquisition des titres de la société SAS Pergolèse pour 970 Milliers d'euros ainsi que des frais accessoires nets d'amortissements liés à l'acquisition d'immeubles pour 2 681 Milliers d'euros.

NOTE 5 - NOTES SUR LES POSTES DE HORS BILAN

◆ 5.1 Hors bilan des entreprises d'assurances

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Engagements reçus	3 227	3 543
Engagements donnés		
-> avals, cautions et garanties de crédits	—	—
-> titres et actifs acquis avec engagement de revente	—	—
-> autres engagements sur titres, actifs ou revenus	394 066	294 374
-> autres engagements donnés	—	—
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	3 349	3 283
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	—	—
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	—	—
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	—	—

◆ 5.2 *Hors bilan des entreprises du secteur bancaire*

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Engagements de financement donnés	—	—
Engagements de financement reçus	—	—
Engagements de garantie donnés	—	—
Engagements de garantie reçus	—	—
Engagements sur titres à livrer	—	—
Engagements sur titres à recevoir	113	214

◆ 5.3 *Engagements de retraite*

Les engagements de retraite concernent le personnel employé par les Associations Mutuelles Le Conservateur. Ils s'élèvent à 1 404 Milliers d'euros au 31 décembre 2020.

■ ■ ■ **NOTE 6 - NOTES SUR LES POSTES DE COMPTE DE RÉSULTAT**

◆ 6.1 *Produits financiers nets de charges*

Le détail par nature des produits et charges des placements techniques de l'assurance est fourni par le tableau suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Revenus des placements	50 927	53 268
Autres produits des placements	12 598	13 054
Produits provenant de la réalisation des placements	7 681	6 825
Ajustements ACAV (plus-values)	482 283	564 996
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-6 174	-6 179
Autres charges des placements	-13 351	-12 487
Pertes provenant de la réalisation des placements	-13 571	-12 264
Ajustements ACAV (moins-values)	-419 577	-35 994
Produits des placements transférés au compte non technique	-3 833	-4 799
Produits financiers nets de charges	96 983	566 420

◆ 6.2 *Autres produits nets de l'activité d'assurance*

Ces produits correspondent essentiellement aux produits de placements transférés du compte de résultat technique « vie » au compte de résultat technique « non vie » pour un montant de 3 833 Milliers d'euros.

◆ 6.3 *Autres informations*

Les charges globales de personnel, incluses dans les charges de gestion, s'élèvent à 26 146 Milliers d'euros au titre de l'exercice 2020 (contre 26 275 Milliers d'euros en 2019). Le nombre de personnel actif employé au sein du Groupe au 31 décembre 2020 est de 213 contre 206 en 2019.

≡ **NOTE 7 - INFORMATIONS SECTORIELLES**

◆ 7.1 *Compte de résultat de l'assurance-vie*

EN MILLIERS D'EUROS	2020			2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	787 811	32 438	755 373	717 318
Part du compte technique dans les produits nets de placements	40 104	—	40 104	46 243
Ajustements ACAV (plus-values)	482 283	—	482 283	564 996
Autres produits techniques	28 505	—	28 505	27 809
Charges des sinistres	-497 159	-34 407	-462 753	-492 828
-> prestations et frais payés	-478 213	-32 346	-445 867	-491 970
-> charges de provisions pour sinistres	-18 946	-2 060	-16 886	-858
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	-189 086	8 031	-197 117	-620 748
-> provisions d'assurance-vie	44 120	8 031	36 089	-96 324
-> provisions en unités de compte	-233 206	—	-233 206	-524 502
-> autres provisions techniques	—	—	—	78
Participation aux résultats	-78 207	-6 431	-71 776	-69 516
Frais d'acquisition et d'administration	-139 296	—	-139 296	-123 738
-> frais d'acquisition	-102 383	—	-102 383	-89 992
-> frais d'administration	-36 913	—	-36 913	-33 746
-> commissions reçues des réassureurs	—	-4 641	4 641	5 697
Ajustements ACAV (moins-values)	-419 577	—	-419 577	-35 994
Autres charges techniques	-19 908	—	-19 908	-21 388
Résultat technique de l'assurance-vie	-4 529	-5 009	480	-2 149
Produits nets des placements hors part du compte technique	3 833	—	3 833	4 799
Élimination des opérations intersectorielles	-9 890	—	-9 890	-13 491
Résultat de l'exploitation courante	-10 586	-5 009	-5 577	-10 840

◆ 7.2 *Compte de résultat du secteur bancaire*

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	234	242
Intérêts et charges assimilées	-6	-7
Revenus des titres à revenu variable	—	—
Commissions perçues	19 511	23 269
Commissions versées	-144	-46
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	—	—
Gains ou pertes sur opérations de placement	-11	-9
Autres produits d'exploitation	6	6
Autres charges d'exploitation	—	—
PRODUIT NET BANCAIRE	19 591	23 454
Charges générales d'exploitation	-17 138	-18 887
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-361	-362
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 093	4 206
Coût du risque	2	5
Gains ou pertes sur titres de participation et parts dans les entreprises liées	—	—
Élimination des opérations intersectorielles	8 861	10 105
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	10 956	14 315

◆ 7.3 *Compte d'exploitation des autres activités*

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Chiffre d'affaires	6 732	6 703
Reprise sur amortissements et provisions	151	195
Autres produits d'exploitation	1	—
Achats consommés	—	—
Charges de personnel	-785	-503
Autres charges d'exploitation	-2 526	-3 410
Impôts et taxes	-612	-529
Dotations aux amortissements et provisions	-1 535	-1 422
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 426	1 033
Charges et produits financiers	2	189
Élimination des opérations intersectorielles	-1 116	-770
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	312	451

◆ 7.4 *Autres informations sectorielles*

La ventilation par catégories des primes et des provisions techniques brutes globales de l'activité d'assurance – vie est fournie par le tableau suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	2020		2019	
	Primes	Stock provisions techniques	Primes	Stock provisions techniques
Capitalisation à prime unique	12 040	76 065	17 148	68 897
Individuels temporaires décès	33 693	42 744	35 914	50 611
Individuels vie à prime unique	126 329	2 118 515	137 867	2 105 676
Individuels vie à prime périodique	1 726	97 042	2 598	102 125
Contrats collectifs décès	—	241	—	247
Contrats collectifs vie	422	80 673	473	83 151
Contrats en unités de compte à prime unique	611 324	5 867 626	560 458	5 583 020
Contrats en unités de compte à prime périodique	1 459	23 200	1 553	27 499
Dommages corporels garantie accessoire	818	3 242	876	3 319
TOTAUX	787 811	8 309 350	756 887	8 024 544

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé en France.

≡ NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

◆ 8.1 *Réserve de capitalisation*

Le montant de la réserve de capitalisation dans les comptes sociaux de la société combinante s'élève à 26 425 Milliers d'euros au 31 décembre 2020. Cette réserve de capitalisation est reclassée dans les réserves consolidées des comptes combinés du Groupe.

◆ 8.2 *Impôts au compte de résultat*

EN MILLIERS D'EUROS	Activité assurances-vie	Activités bancaires	Autres activités	TOTAL
Impôt exigible	35	717	1	754
Impôts différés	-11	—	-133	-144
TOTAUX	25	717	-132	609

◆ 8.3 *Rémunérations, avances, crédits et engagements*

Une provision de 344 Milliers d'euros a été constituée au titre des jetons de présence ou indemnités alloués aux administrateurs du Groupe pour l'exercice 2020.

◆ 8.4 *Commissaires aux comptes*

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2020 des sociétés du groupe s'élèvent à 194 Milliers d'euros HT Aucune mission de conseil et prestations de service n'a été effectuée en 2020, d'où l'absence d'honoraires sur ces éléments.



*Le Conservateur
à Strasbourg*





*Le siège du
Conservateur
à Paris 16^e*

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur,
Société d'assurance mutuelle,
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social
59, rue de la Faisanderie, 75116 Paris
Tél. : 01 53 65 72 31
Fax : 01 53 65 86 00

Adresse postale
CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

conservateur.fr

Visuel en couverture :
Siège du Conservateur, Paris 16^e

